

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

N° d'agrément P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, janv. / févr. 2009
N° 82 - 3,00 €

ASBL - © N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire Le Kroll XXL

Fortissimo ! / J. Rogissart, p. 2

*La crise politique belge
et le droit international / extrait de
Ch. Darlot, p. 3*

*La dette belge, un faux problème ?
J.-S. Jamar, p. 6*

On nous écrit, p. 8

Le jeu, p. 10

*Billet sur la Francophonie
P. Bertrand, p. 11*

*Nous avons lu
J. Rogissart, p. 12*

*Gastronomie et histoire
J. Liénard, p. 13*

*À propos du football
Paul Durieux, p. 14*

Économie wallonne, p. 15

*NWL : La politique au jour le jour
J. Rogissart, p. 17*

Échos de France / Oculus, p. 19

*Échos de Flandre
J.-P. Roos, p. 20*

*Épinglé dans la presse
J. Liénard, p. 22*

De-ci de-là, p. 23



Dessin paru dans *Le Soir* des 20-21 décembre et reproduit dans notre revue avec l'aimable autorisation de l'auteur.

Les articles n'engagent que leurs auteurs

Visionnaire et prémonitoire

On reconnaît aux artistes une sensibilité qui dépasse celle du commun des mortels. Leurs antennes ne captent-elles pas avant l'éruption ce qui n'est encore, pour la plupart, que grondement indéchiffrable ? Pierre Kroll est de ceux-là. Intuition et prescience sont, chez lui, des facultés innées. Et son coup de crayon talentueux fait le reste : rendre visibles et présentables les réalités que le bon peuple s'obstine à refouler...

Fortissimo !

Jacques Rogissart

Je vous souhaite de tout cœur, chers lecteurs, une année aussi pleine de bonheur que le permet la rudesse des temps. N'y voyez pas un simple rite de civilité : j'ai été blessé comme nombre d'entre vous aux arêtes coupantes de la glaciation politique, financière et morale d'un régime belge dont les fonctions vitales s'interrompent l'une après l'autre. Mais nous, républicains, baignons déjà dans un avenir meilleur dont nous avons déjà une idée précise. Et d'abord celle-ci : nous ne vivons pas chacun pour nous-mêmes, nous ne pouvons pas nous draper dans une solitude hautaine ou résignée. Puisque notre peuple souffre tout entier, il faut lutter pour lui, épauler contre épauler, non pas en sujets d'une monarchie évanescence, mais en citoyens debout comme il sied à la République.

Au moment de tracer ces lignes, j'ignore qui succédera à Yves Leterme. Je ne vois d'ailleurs dans sa chute qu'un symptôme parmi d'autres du mal profond qui mine le Système. Car si le regard ne s'attarde pas sur la houle des toges et les moulinets de plumes des libellistes, combien faible apparaît la chique-naude qui lui fut fatale. Il aurait enfreint la séparation des pouvoirs : cela résonne comme un bref d'excommunication dans une cathédrale. Mais qui ignore les frôlements perpétuels, voire les copulations occasionnelles entre les pouvoirs d'une structure étatique où seules les combines soutiennent encore l'architecture ? On a politisé la justice, comme les autres administrations. Il n'est que trop tentant pour le politique d'y chercher, selon ses besoins, des complaisances individuelles ou en réseaux. C'est grave ? Oui, mais l'oubli des principes y porte irrésistiblement. Le coup a raté cette fois-ci ? Oui, mais il y en aura d'autres. Les gens du Système adorent les grands mots, à défaut de guérir les grands maux, mais ils ne font pas leur cuisine avec les significations.

Il n'est pas question de plaindre et, encore moins, de regretter M. Leterme, Flamand à 110% au début de l'année dernière, puis happé graduellement par les pesanteurs du belgicisme. Inutile de s'étendre sur son manque de style et de vision, sinon pour nous en féliciter,



car il nous a bien rapprochés du dénouement que nous souhaitons. Il hanta les couloirs du 16 de la rue de la Loi comme une ombre immatérielle que traversaient sans trop se heurter les antagonismes des factions. Il symbolisait, sans vraiment l'entretenir, la trêve provisoire quoique bruisante de disputes, d'une majorité hétéroclite et précaire. Sa disgrâce ne change rien à rien.

Quand le maréchal Potemkine voulut convaincre sa souveraine de l'étendue de ses victoires, il lui donna à contempler des villages artificiels, mais d'apparence coquette. À nos Potemkine belgicains, il manque les matériaux et même la créativité d'un imaginaire. Leur décor est fait de constructions branlantes et de chantiers en friche. Les vrais-problèmes-des-gens dont ils se gargarisaient pour conjurer une déflagration communautaire, voyez comme ils les traitent ! Un budget fédéral tout en fiction, déjà désintégré par la crise financière. Un plan de relance si dérisoire et si décousu dans sa conception qu'il ne s'appelle ainsi que par antiphrase. Un chèque mazout par-ci, une petite détaxe par-là, un relèvement marginal des allocations et c'est leur politique sociale. Les services publics s'étiolent et renchérisent. La sécurité sature les défenses collectives, les réformes de fond — Copernic, le décret dit de mixité dans les écoles, etc. — tournent à un affreux désordre. Il y eut, soyons juste, une belle et prompt projection d'énergie lorsque survint l'effondrement des grandes banques du royaume — imprévue, rappelons-le quand même, malgré de nombreux signes précurseurs. Mais au-delà de son échec judiciaire, il y a ceci qui est d'une gravité extrême : au lieu de tirer la leçon du cataclysme, les gouvernements préparent la remise en place de ses causes. Non sans un gonflement énorme de la dette publique (il le fallait), ils se sont substitués aux gestionnaires

privés avec pour seul objectif de se désengager dès que les titres des établissements faillis auront repris quelque valeur. Il paraît que la puissance publique n'a pas vocation à exercer le métier de banquier. S'égarait-elle donc au temps de la Caisse d'épargne, du Crédit communal, de la SNCI et de quelques autres qui n'auraient jamais commis les imprudences de leurs successeurs ? Et ce métier est-il si difficile qu'elle soit incapable de tirer profit de la monnaie scripturale et du vieux principe *loans make deposits* (les prêts font les dépôts) comme on dit dans la langue du *business* ?

Ah bien sûr, on voit reparaître en meutes les économistes-mercenaires, les consultants imbibés de doctrines néo-libérales et d'autres experts de tout poil qui n'ont rien prévu, que les faits ont ridiculisés et qui, passés les premiers moments de désarroi, se remettent à prêcher leurs dogmes, indémontrables par définition et démentis par les événements. Les voilà les mondialistes, les adorateurs de la Main invisible, les zéloteurs de la mercantilisation universelle et totale ! Les voilà dans le même temps où un Paul Krugman reçoit le Prix Nobel pour avoir montré l'utilité de l'action publique et, derrière eux, il y a la Commission européenne sortant de son désarroi du début de l'automne pour traquer les moindres traces de ce péché suprême à ses yeux : les aides d'État qui lésent la concurrence parfaite — mais parfaitement mythique. Quand on a entendu MM. Leterme et Reynders se glorifier d'avoir inscrit leur plan de relance dans ce catéchisme, on a compris que le passé revenait au galop.

Je me garde d'employer l'expression "réformes de structure" qui connote les lourdeurs marxistes (c'était une autre époque) du défunt MPW. Je préfère dire qu'il faut rebattre les cartes pour changer le jeu. Rendre une réalité à l'initiative publique, tout simplement parce que la finance privée a défailé dans ses missions et qu'elle n'a d'ailleurs pas celle de tout faire. Recentrer la réflexion sur l'intérêt national et non sur la jungle mondialiste. Tempérer le libre-échange quand ses conditions de départ sont trop disparates, ce qui implique d'oser tâter d'un certain protectionnisme. Redonner à la >>>

collectivité un instrument de crédit et un contrôle effectif sur le secteur de l'énergie. Ce n'est pas abolir l'économie de marché comme aiment à le faire croire les néo-libéraux. C'est lui assigner certaines limites, justement pour la conserver. C'est aussi l'impulsion dans une direction pensée et non subie. Le gouvernement Leterme parlait de régulation. Beau mot, encore que le français réglementation soit de meilleur aloi. Mais où est la chose ? Nulle part. Et pourquoi, sinon parce que la Belgique n'a pas la cohésion mentale et sociale d'une nation et que ce qui lui reste d'État est écartelé par des forces contraires qui finiront par en avoir raison. Wallons et Bruxellois, comparez-la avec la France où un Président, dont on n'attendait pas qu'il fasse bouger les lignes, donne ces temps-ci de la consistance à de justes idées.

On devine d'ailleurs l'inspiration française dans le plan de relance de la Région wallonne. Je n'ai que du bien à en dire, en déplorant seule-

ment que notre non-souveraineté en borne la portée. L'effort financier (un milliard et demi d'euros) n'est pas négligeable et se conjugue heureusement avec l'élan du plan Marshall. Il est cohérent, ce que n'est pas le plan fédéral. Il cible des réalisations durables même si l'opposition a raison de relever qu'elle procède de projets antérieurs. Saluons surtout la création d'une caisse d'investissement, habilitée à collecter l'épargne : c'est enfin un bon pas en avant vers la mise en place d'une politique publique du crédit.



Non, chers lecteurs, nous ne som-

mes pas environnés que de ténés. La Wallonie se redresse et affermit sa conscience d'elle-même. Certes, sa classe politique reste déplorablement belge. C'est pourquoi il ne faut pas avoir peur des chocs et des batailles communautaires à venir. Ils tremperont les caractères et trouveront la nécessité de la sécession. Autant le savoir tout de suite : il n'y aura pas le divorce de velours à la tchéco-slovaque. La Flandre va essayer de passer en force sur tous les terrains, y compris l'économique. Dans l'immédiat, elle tente de s'installer toujours plus à Bruxelles. Que la Wallonie comprenne bien l'importance de l'enjeu pour toute la Francophonie et pour elle-même, car elle aura grand besoin du vivier de capitaux et de la vitrine multinationale que représente la Région centrale. Mais la partie sera chaude. Bonne année et gai combat, comme l'écrivit Victor Hugo ! Avec cette heureuse différence que nous ne serons pas dans l'Année terrible, mais peut-être dans celle de la victoire.

«La crise politique belge et le droit international»

Extrait de *L'Observatoire de l'Europe.com*.

Christian Darlot, chercheur au CNRS, a produit le 5 novembre 2008 une pénétrante analyse de la crise belge et de ses conséquences parfois surprenantes au plan international. Cette étude ne peut être reproduite intégralement ici, mais l'internaute pourra en prendre connaissance sur le site <http://www.observatoiredeleurope.com> (N. B. : sont en italiques les passages de l'auteur ; en romains, la synthèse de son argumentation).

«La politique de la Belgique concerne ses seuls citoyens. Mais la scission de ce pays, qui paraissait naguère encore une éventualité peu réaliste, est désormais très vraisemblable ; le doute ne porte plus guère que sur la date et les modalités. Les Français sont unanimes à ne pas vouloir s'immiscer dans les affaires de leurs voisins, mais sont prêts à accueillir chaleureusement, le jour venu, ceux qui souhaiteraient se joindre à eux. L'amour de la liberté, le soin de l'avenir et l'intérêt national recommanderaient d'associer à la République Française les Francophones de Belgique, si ceux-ci en manifestaient la volonté. Les gouvernants français devraient alors agir selon des principes clairs, afin de convenir d'un règlement juste et de réaffirmer le droit international, bafoué et affaibli par les décisions funestes prises lors

de l'éclatement de la Yougoslavie.»

Les origines de la crise

«La Belgique est un pays ancien, puisque constitué au XIV^e siècle par les ducs de Bourgogne, et maintenu depuis sous divers noms. Conscients de cette Histoire, et de bien des habitudes communes, les Belges sont, pour la plupart, attachés à la Belgique dont ils souhaitent la pérennité. Néanmoins ce pays se scindera, presque certainement, pour des causes historiques et conjoncturelles et surtout pour une raison tendancielle déterminante» (1).

Les causes historiques

— Une Wallonie, vieille région de langue d'oïl, dont la prospérité a reposé sur l'industrie lourde jusqu'après la Seconde Guerre mondiale,

est actuellement en lente reconversion économique. En face, une Flandre dont l'économie s'est développée récemment, *«partie par une politique gouvernementale volontaire (et) partie par des capitaux anglo-saxons»*. L'auteur rappelle aussi *«le glorieux passé économique, politique et artistique de la Flandre»*, essor enrayé au XVI^e siècle par les guerres de religion qui forcèrent une grande partie de l'élite à s'expatrier. Entre ces deux régions, Bruxelles devint une ville importante grâce aux ducs de Bourgogne. La langue française s'y développa et fut adoptée peu à peu par toute la bourgeoisie de Flandre. Actuellement, le flamand (ou plutôt le néerlandais) a reconquis ses droits, ce qui inspire de nombreux Flamands à *«revendiquer la souveraineté, ce qui obligerait à mettre à jour la limite linguistique, et à constater ainsi l'extension de l'agglomération bruxelloise et sa* >>>

continuité de fait avec la Wallonie, ce que les nationalistes flamands ne veulent pas. Par leur intolérance, les nationalistes extrémistes flamands font à leur peuple une mauvaise publicité, qui marque les esprits. La Flandre vaut cependant bien mieux que cette image, et le dilemme des Flamands est réel.

Si de nombreux nationalistes flamands rêvent d'un État flamand, des politiciens flamands rationnels devraient le refuser, pour trois raisons :

- Un État flamand serait sous influence des pays anglo-saxons et de l'Allemagne. Pourquoi avoir résisté pendant des siècles à la francisation, si c'est pour s'exposer à une anglicisation rapide ?

- La majorité flamande est assurée de dominer la Belgique, et ne s'en prive pas ! Pourquoi se mettre à la tête d'un État nouveau et inconnu de 6 millions d'habitants quand on peut diriger un pays de 11 millions d'habitants, ancien et bien connu dans le monde entier ?

- La Flandre souveraine ne serait guère qu'une zone industrielle du port d'Anvers, soumise à la concurrence de Rotterdam, laquelle ne désarmerait pas malgré la solidarité politique de deux États européens de langue néerlandaise. Et les difficultés à Bruxelles obéiraient l'avenir de cet État. Car soit la Flandre tenterait d'annexer Bruxelles et susciterait la résistance de citoyens ulcérés par ce coup de force ; soit la Flandre renoncerait à Bruxelles mais garderait la banlieue industrielle entourant la ville de trois côtés. Dans chacun des cas le développement de la région bruxelloise pâtirait, et un problème international contraindrait la politique flamande.

La situation, on le voit, sans être très complexe, n'est pas simple. Elle tend néanmoins à se simplifier, puisque le français n'a plus guère droit de cité en Flandre, que le flamand n'est presque plus parlé en France, que Bruxelles et la Wallonie sont désormais de fait contigus, et que les deux moitiés de la Belgique traitent de plus en plus leurs affaires séparément et connaissent de moins en moins la langue de l'autre. Cette séparation progressive est une inflexion nouvelle dans le cours historique de cette partie de l'Europe.

Les causes sociales

«À présent la Flandre est plus industrialisée et plus riche que la Wallonie. La roue pourrait encore tourner, mais le pays aura sans doute éclaté avant. Le conflit le plus apparent oppose le nationalisme des

Flamands à l'unionisme belge des Bruxellois et des Wallons, mais à travers lui s'expriment d'autres tensions économiques et sociales sous-jacentes» :

— un conflit de classe qui oblige les industriels, soumis au capitalisme financier, à comprimer les salaires partout dans le pays, d'où le chantage du nationalisme flamand à propos de la scission de la Sécu ;

— une vieille mésentente entre les mouvements ouvriers flamands et wallons, résultant d'une différence de vision historique : les syndicats wallons privilégient les conflits de classe et les flamands, la concertation ;

— un désaccord parmi les classes dominantes : les dirigeants économiques francophones ont préféré les profits financiers à l'investissement productif (d'où la reprise des entreprises par des capitaux étrangers, notamment français, tandis que les nouveaux capitalistes flamands «n'ont pas la fibre belge et sont tentés par le nationalisme»). Les deux tendances restent cependant attachées à l'idéologie européenne dont «elles espèrent une résolution miraculeuse des difficultés du pays» ;

— une différence de vision entre dirigeants politiques du Nord et du Sud du fait de la complexité des institutions.

«Ni les Wallons, ni les Bruxellois, ni même la majorité des Flamands, ne voudraient prendre l'initiative d'une crise grave. Mais la classe politique belge jouit d'une très grande autonomie par rapport aux électeurs, plus encore que la classe politique française. Rappelons-nous que les politiciens tchécoslovaques refusèrent naguère un référendum sur la division de leur pays, parce qu'ils savaient que la majorité de leurs concitoyens tenaient à l'unité et auraient refusé la séparation. La menace de bloquer les institutions est brandie depuis des lustres par les politiciens flamands afin de dominer les Belges francophones, qui sont paralysés politiquement parce que leur conscience nationale les a conduits jusqu'à présent à vouloir sauvegarder la Belgique. Mais le fait nouveau est que le blocage est à présent devenu réel. Après des mois sans gouvernement, l'existence d'un pouvoir fédéral deviendra absurde pour tous. Aussi la vacance du pouvoir conduira-t-elle très vraisemblablement, lors d'une prochaine crise politique, à la scission du pays, même contre le vœu des citoyens.

En effet, débloquer durablement la situation est dorénavant presque impossible, car les mouvements sépa-

ratistes flamands, actifs, ont essayé dans tous les partis politiques flamands, qui se sont eux-mêmes piégés dans la surenchère nationaliste. Même si un gouvernement pouvait durer quelques temps, grâce à la mise à l'écart temporaire des nationalistes flamants les plus véhéments, le problème ne tarderait pas à resurgir. Ce sont donc ces politiciens flamants qui choisiront le moment de l'éclatement et tenteront d'en imposer les modalités ; les politiciens flamands suivront pour garder leurs places, et les politiciens bruxellois et wallons se battront à réagir. L'exigence des dirigeants flamands de mener des négociations entre «communautés» et non entre régions, afin d'en exclure les Bruxellois, révèle clairement leur dessein : scinder le pays en annexant Bruxelles à la Flandre. Seul un homme politique d'un courage exceptionnel pourrait dire aux Flamands la vérité : que flamandiser Bruxelles est impossible, et qu'un État annexant contre leur gré les habitants d'une métropole se vouerait à déclencher une violence qui le discréditerait. Aussi les Flamands tenteront-ils un jour cette manœuvre vouée à l'échec. Et, pour résister efficacement, les Bruxellois se tourneront alors vers le seul État dont l'appui diplomatique puisse contrebalancer le poids du nombre et en imposer ainsi aux dirigeants flamands : la France».

Ainsi, l'absence d'une authentique conscience nationale fragilise l'émergence d'une solidarité nationale. De plus, «l'approfondissement de la démocratie ne peut que séparer les nationalités»... au grand dam des Belges francophones !

Quel est l'intérêt de la France ?

Après les guerres de Louis XIV et celles de la Révolution et de l'Empire, «la Belgique a toujours été nuisible à la France», ce qu'a confirmé l'attitude du roi Albert I^{er} qui, en 1914-1918, «a toujours privilégié des vues politiques (légitimes au point de vue belge) au détriment de l'armée française».

Puis, Paul-Henri Spaak, ministre de Léopold III, imposa la neutralité de la Belgique et dénonça ensuite l'alliance militaire avec la France (1936). Après 1945, «il demanda l'adhésion de la Belgique au Commonwealth» et défendit résolument l'union de l'Europe et des États-Unis. Par son refus d'un rapprochement avec la France, le secrétaire général de l'OTAN fortifiait l'autonomie belge.

>>>

Et, en ce début du XXI^e siècle, que se passerait-il si la Belgique disparaissait ?, se demande Ch. Darlot : « Devenue souveraine, la Wallonie, ou une union Bruxelles-Wallonie, serait acculée à (continuer une politique antifrançaise). Un tel État faussement indépendant n'aurait pas de sens pour la grande majorité des Bruxellois ni des Wallons, mais pourrait être du goût de pays voisins, contents de fabriquer une nouvelle machine de guerre contre la France, comme la Belgique l'a été (avec quel éclatant succès !) depuis trois siècles. Il serait systématiquement utilisé par les puissances anglo-saxonnes pour montrer qu'on peut être de langue française et raisonnable - entendez : soumis aux puissants de l'heure contrairement aux Français vaniteux et irréalistes. L'Allemagne y déverserait des capitaux, pour prouver qu'en Europe l'avenir est aux régions ! Small is vachement beautiful quand y en a euromarks, dollars et livres sterling à gogo (heureusement le dollar et la livre sterling vont mal en ce moment).

Les politiciens wallons, plus corrompus les uns que les autres (2), pourraient être tentés. La Wallonie indépendante serait présentée comme preuve que des différences ethniques existent entre Wallons et Français (alors qu'en réalité la façon de vivre diffère moins entre Liège ou Bruxelles et Paris qu'entre Paris et Toulouse ou Marseille). Demain, on en inventerait entre Français et Occitans, Français et Corses, etc. Cette province esulée disposerait du genre de souveraineté limitée dont les multinationales raffolent et qui enthousiasme les européistes après avoir été le rêve des pangermanistes. Pis encore, la Wallonie indépendante serait non seulement un État instrumentalisé contre la France, mais un confetti mafieux, aux mains des trafiquants des grands ports, auxquels la République flamande réussira peut-être à échapper, grâce au sens de l'État de dirigeants nationalistes.

Pour Bruxelles, quand la Flandre deviendra souveraine (car elle le deviendra vraisemblablement), dix projets farfelus seront proposés, y compris Brussels-DC et le Grand-Duché de Brabant (dont le prince, pourvu d'une telle titulature, ferait un tabac en poussant la chansonnette sur la scène du théâtre de la Monnaie). Bien sûr, lorsqu'il faudra quitter le concours Lépine pour discuter de solutions politiques, toutes ces astucieuses fantaisies s'effaceront, mais les difficultés diplomatiques deviendront sérieuses.



La Flandre voudra sa part, la plus grosse possible. Un statut particulier sera proposé par l'Allemagne et l'Angleterre, l'une voulant donner un semblant de souveraineté à l'Union européenne pour promouvoir l'Europe fédérale régionalisée, qu'elle espère dominer, l'autre voulant promouvoir l'usage de l'anglais comme langue commune d'une future confédération atlantiste. Les États-Unis et les mouvements européistes soutiendront ce projet de diviser les Francophones. Cependant, lorsque le bon sens prévaudra, il faudra bien admettre que Bruxelles n'est plus la ville brabançonne qu'elle fut jadis, ni la future capitale fédérale européenne qu'elle ne sera jamais, mais une grande ville francophone, et la plus au Nord des villes marocaines. L'intérêt des Bruxellois et des Wallons serait sans doute — mais ils en jugeront eux-mêmes — de redevenir acteurs de leur destin, en participant à la vie politique d'un pays de taille moyenne mais exerçant une réelle influence dans le monde, capable de faciliter le développement économique de leurs régions, dont la cohésion nationale assure la solidarité sociale, et dont ils partagent depuis très longtemps la civilisation et la vie culturelle.

L'intérêt de la France peut être différemment apprécié selon l'origine sociale de l'observateur.

L'intérêt des Français

Les classes dominantes qui ne jurèrent que par le libre-échange et par « l'Union européenne qui le met en œuvre sous domination anglo-saxonne » préféreront voir grandir une Europe fédérale, dirigée par une bureaucratie irresponsable sur le plan politique. Leur but : réduire les pouvoirs nationaux et faire de Bruxelles la capitale du marché libéral n'utilisant que l'anglais. « Vues par la bourgeoisie française, la Flandre est une région dynamique et prospère, grâce à un patronat libéral et à des ouvriers réalistes, tandis que la Wallonie est le dernier pays socialiste d'Europe, dont les habitants ont cherché leur malheur et doivent être tenus éloignés ».

Au contraire, répond le chercheur, tout démocrate de France ou d'Europe se doit de combattre l'injustice sociale et de « s'opposer à l'évolution inégalitaire de l'UE ». Dès lors, « les Français gagneraient à ce que leurs voisins (wallons et bruxellois), à tous égards si proches, s'unissent à eux pour participer à la vie nationale. (...) L'Éducation nationale enseignerait enfin une façon de compter rationnelle : septante, nonante, (et même) huitante ».

Ensuite, « l'association ou l'union de la Wallonie et de Bruxelles à la France rééquilibrerait l'Europe » pour autant que la chose se fasse démocratiquement.

Lorsque les dirigeants flamands passeront à l'action avec l'appui des Anglo-saxons et des Allemands, il faut s'attendre à ce que toute « la bien-pensance (française) de gauche et de droite relaie ces cris hypocrites ». Il restera au président de la République à résister et à défendre les intérêts majeurs de la France.

Bien sûr, la France n'a, en ce moment, ni le droit ni l'intention de se mêler des affaires de ses voisins. Cependant, elle aura à veiller au respect du droit international. Ainsi, les citoyens du nouveau pays devront choisir en toute liberté : indépendance, association ou réunion. Un tel règlement démocratique ne permettra plus aucune contestation.

J. L.

(1) ndlr : l'affirmation selon laquelle « la Belgique est un pays ancien » doit, nous semble-t-il, être mise en doute, car il a fallu, après l'époque bourguignonne, voir passer quelques siècles de turbulences politiques et guerrières pour qu'un État belge naquit enfin en 1830.

Encore doit-on remarquer que cette Belgique-là n'est qu'une réduction de la vaste *Provincia belgica*, créée par Auguste, et même des possessions des ducs de Bourgogne qui, au sud, englobaient le comté de Flandre (y compris sa partie de langue romane), l'Artois, les comtés de Hainaut et de Namur, le duché de Luxembourg et même, d'une manière très brève, la principauté de Liège. Tous ces territoires, nés au Moyen Âge, étaient d'ailleurs farouchement attachés à leurs coutumes et n'ont jamais eu la tentation de se réunir. Ce sont les Français qui, par l'absorption dans la République des « neuf départements réunis » en 1795, ont délimité le territoire de la future Belgique.

(2) La rédaction laisse à l'auteur la responsabilité de cette opinion qui nous paraît excessive.

... Et si la répartition de la dette belge était un faux problème ? Quelle solution du point de vue du droit international ?

Jean-Sébastien JAMART,

Maître de conférences en Droit International public (Université de Liège)

Beaucoup prennent l'argument de la dette belge, énorme en termes de pourcentage du PNB, pour éviter une scission et surtout pour freiner les ardeurs des Wallons et des Bruxellois qui songeraient éventuellement à "claquer la porte" les premiers.

Or, dans l'histoire récente des éclatements de pays fédéraux comme la Yougoslavie et l'Union soviétique en 1992, cette question de la dette n'était jamais évoquée afin d'éviter ou de retarder cet éclatement. Par contre, en Belgique, on l'utilise comme argument-massue. Cela est très paradoxal pour plusieurs raisons.

La dette belge étant principalement une dette interne, le droit international a priori ne s'y intéresse pas et sa liquidation relèvera du droit privé, et non du droit international public.

Jusqu'il y a peu (c'est-à-dire avant les rachats-reventes de Fortis et de Dexia), la dette belge était presque exclusivement interne. Qui la détient ? Les Belges, petits épargnants, qui ont des "bons d'État", et les banques belges ou étrangères, qui en détiennent aussi, voire des obligations émises par la Belgique. Dans les dépliants publicitaires du Gouvernement belge pour inciter les épargnants à "investir" dans les bons d'État, on y parle d'un "placement sûr" garantissant pleinement l'épargne.

Or, dans tout placement, il y a toujours une part de risque : la mort du débiteur avant qu'il ne vous ait remboursé ! Imaginons un instant que le "débiteur" disparaisse et que ses héritiers refusent l'héritage, le créancier se retrouve alors quasi démuné. Il pourrait demander seulement la désignation d'un curateur à succession vacante, qui réalisera l'actif du défunt. Dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient plus, le débiteur serait nu. Or, la Belgique vend tous ses bijoux de famille sous l'impulsion de Messire Reynders de-

puis 1999. Dès lors, en cas d'éclatement du pays, que se passerait-il pour les détenteurs de bons d'État ? Le "débiteur" État belge disparaissant, les créanciers, petits épargnants belges alléchés par ce "placement sûr", ne détiendraient plus que des "chiffons de papier" (rappelons-nous les emprunts russes avant 1914) pour tapisser leur salon, ou plus exactement, puisque les titres et les bons d'État ont été dématérialisés, ne détiendraient plus qu'une créance devenue virtuelle !

La Convention de 1983 relative à la succession d'États en matière de biens, d'archives et de dettes exclut de son champ d'application les dettes privées, et ne vise que les obligations financières vis-à-vis des États, des organisations internationales. Elle ne s'intéresse pas aux dettes des États envers les particuliers. Elle en laisse le soin aux règles de droit privé.

Autrement dit, en cas de disparition de l'État Belgique, donc du débiteur, la dette envers des personnes privées serait réglée selon les principes du droit privé. Sombre perspective pour les épargnants belges et les banques prêteuses. Mais bonne nouvelle pour les États qui se créeraient sur le territoire de l'ex-Belgique et qui refuseraient de lui succéder. En accepter la succession serait, en effet, absurde puisque cela signifierait accepter le poids de son énorme dette (1). Cela ne serait intéressant que "sous bénéfice d'inventaire", au cas où les actifs dépasseraient en valeur celle des dettes, ce qui n'est pas certain !

Aussi, dans les discussions que nous avons sur la disparition de la Belgique, lorsque les gens vous lancent : "Et la dette ?", n'oublions pas que la dette envers les particuliers est soumise aux règles du droit privé : si le débiteur meurt sans héritiers, la dette disparaît avec lui.

Pauvres gens, vos bons d'État sont des placements finalement bien incertains, avec un risque aussi élevé que si votre argent avait été investi dans les fonds toxiques américains. Et si les bons d'État belge étaient

les prochains fonds toxiques ?

La partie "publique et internationale" de la dette belge ne pourra être répartie qu'après la scission, par un Accord international entre États successeurs, selon le rapport de force du moment

Finalement, ne ferait l'objet de discussions sur sa répartition que la partie de la dette belge qui est publique et internationale, c'est-à-dire due par l'État belge à d'autres États ou à des organisations internationales (FMI, Banque mondiale, BERD, Banque européenne d'investissement).

Comment se passera alors la répartition de cette dette internationale en cas de scission en Belgique ?

La Convention de 1983 sur la succession d'État en matière de biens, d'archives et de dettes d'État nous dit que la répartition de la dette publique internationale doit être équitable, compte tenu des actifs qui passent à l'État successeur (art. 37 à 41). Autrement dit la répartition des dettes doit suivre la même clé de répartition que celle des actifs.

Si la Convention de 1978 sur la succession d'État en matière de traités (notamment de traités constitutifs d'organisations internationales comme l'ONU, l'OTAN ou l'Union européenne) est en vigueur au plan international depuis 1996 (mais non en Belgique qui ne l'a pas ratifiée !), la Convention de 1983 sur les dettes n'est pas en vigueur et n'y entrera jamais, car une majorité écrasante d'États refusent toujours de la ratifier ! La Belgique est du nombre et a même voté contre son adoption à l'ONU. C'est l'un des rares cas où la Belgique a osé voter contre une Convention à l'ONU !

Cela signifie qu'en cas d'éclatement de la Belgique, il n'y a pas de règle internationale reconnue qui s'appliquerait pour répartir la dette entre

>>>

les États flamand et wallo-bruxellois. Tout au plus peut-on dire que les articles de cette Convention peuvent servir "d'indications" sur la démarche à suivre pour régler cette question de la "dette belge internationale". Mais n'oublions pas que les États successeurs de la Tchécoslovaquie, de la Yougoslavie ou de l'URSS se sont parfois écartés des principes de cette Convention, lors du règlement de leurs litiges pour les dettes anciennement tchécoslovaques, yougoslaves et soviétiques et que, d'autre part, seuls 7 États sur 190 ont ratifié cette Convention de 1983 et la considèrent donc comme applicable !

*

Cela dit, sa non-application n'est pas une grande perte. Ses articles sont tellement peu précis qu'ils ne sont pas d'un grand secours. De plus, ils ne sont que supplétifs et les États successeurs peuvent y déroger par des accords particuliers. La seule règle plus ou moins claire et intéressante de cette Convention pour les États successeurs, née d'une sécession, est celle prévue à l'art. 40 : elle prévoit que la dette publique internationale sera répartie en suivant la même clé de répartition que celle prévue pour les actifs.

Ainsi, chaque succession d'État qui se présente est, en quelque sorte, un cas nouveau, qui sera tranché dans ses modalités, non par un droit international permanent et prévisible, mais par des accords entre États successeurs, selon le rapport de force existant entre eux à un certain moment.

Ainsi, pour l'ex-Yougoslavie, la répartition des biens, des archives et des dettes a été faite, non par application des règles trop peu précises de la Convention de Vienne de 1983, mais par application de l'Accord du 29 juin 2001 (publié dans la revue *I.L.M.*, *International Legal Materials*, 2002, pp. 1-36). Le cas yougoslave est très intéressant car, après un conflit long et pénible (guerre de 1991 à 1995 en Croatie, de 1992 à 1995 en Bosnie-Herzégovine), l'accord de paix de Dayton de 1995 ne s'était intéressé qu'au partage des territoires et des populations. Il a fallu attendre 6 ans que "les choses se calment dans les esprits" pour conclure l'Accord de suc-

cession d'État relatif aux biens, archives et dettes. Cette convention n'est entrée en vigueur qu'en juin 2004, soit 13 ans après les déclarations d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie !

En substance, il a été conclu que les actifs de l'ex-Yougoslavie reviendraient à chaque État successeur selon une clé de répartition variant selon la nature des actifs : entre 13,20 et 15,50% pour la Bosnie-Herzégovine, entre 23 et 28,49% pour la Croatie, entre 5,50 et 8% pour la Macédoine, entre 14 et 16,39% pour la Slovénie, entre 36,52 et 39,50% pour la Serbie-Monténégro. Les dettes relatives sont réparties en suivant ces clés de répartition prévues pour les actifs, conformément au principe établi à l'art. 40 de la convention de 1983.

Les biens immeubles sont acquis à l'État successeur sur le territoire duquel ils se trouvent (Ann. A, art. 2), de même pour les biens meubles présents sur le territoire au moment de la proclamation de l'indépendance; mais, en revanche, les œuvres d'art ou scientifiques d'importance, originaires d'un territoire, doivent y retourner (art. 3). Les biens immeubles des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger, ont été répartis entre les pays : l'ambassade à Londres est devenue propriété de la Bosnie et celle à Paris, propriété de la Croatie (Ann. B).

Les annexes C et F ont réparti les licences et les actifs par clé de répartition particulière. L'annexe D de l'accord a réparti les archives en fonction des États auxquels elles se rapportent, avec des facilités de reproduction pour les États intéressés. L'annexe E a réparti les pensions des fonctionnaires en fonction de la nouvelle nationalité de ceux-ci ou de leur domicile en cas de pluralité de nationalité. L'annexe G a réglé la restitution des biens meubles et immeubles aux personnes qui en ont été privées ou dépouillées du fait de la guerre.

Quel scénario est préférable pour la "Belgique française" ?

On pourrait imaginer un scénario à la tchécoslovaque, où toutes ces modalités ont été réglées au moment de la scission, selon un rapport de force alors défavorable à la Slovaquie. Est-ce bien l'intérêt des Francophones de chercher ainsi une séparation à l'amiable, où ils ne seraient pas en position de force pour

négocier la répartition des avoirs et des dettes ?

Ou bien ne vaudrait-il pas mieux tabler sur un scénario de scission où il n'y a pas d'accord préalable entre les parties, comme dans le cas yougoslave ? Sans vouloir une situation violente comme ce fut alors le cas, nous pouvons très bien imaginer une "situation de désaccord pacifique" : soit la Flandre partirait la première, soit la Wallonie et Bruxelles partiraient d'abord, sans avoir conclu d'accord préalable de succession d'État, mais tablant sur un accord postérieur, négocié à un moment où le rapport de forces serait plus favorable, comme le permettent les articles 37 à 41 de la Convention de 1983.

Il y a gros à parier que, dans l'hypothèse de scission préalable à tout accord de succession d'État, la négociation sur la répartition des biens, archives et dettes serait mieux conduite par les Francophones, aujourd'hui soumis à la pression des revendications flamandes. Si la Wallonie et Bruxelles rejoignaient immédiatement la France, avant de négocier l'accord de succession d'États avec la Flandre, cet accord pourrait même être traité par la France, conformément à l'art. 37 de la Convention de 1983. Les négociateurs wallons et bruxellois seraient alors dans un meilleur rapport de force, puisqu'ils seraient directement épaulés par les experts du Quai d'Orsay.

(1) Ndlr : c'est une hypothèse, car il est difficile d'imaginer un État successeur s'aliénant une partie importante de ses nouveaux citoyens en refusant de garantir leurs créances contractées vis-à-vis de l'État disparu.





L'article de notre ami Jean-Sébastien Jamart paru dans notre n° 81 a suscité les réactions suivantes :

— de M. Guy Massenaux (Etterbeek)

«Je me réfère à l'article de M. Jean-Sébastien Jamart intitulé *Quelques idées fausses sur les conséquences en droit international de la disparition de la Belgique* que vous avez publié dans le n° 81 de *Wallonie-France*. J'ai hésité quelque peu, avant de réagir à ce sujet. En effet, je suis bien conscient que je n'ai ni la formation ni la culture juridique de votre correspondant. Je ne suis donc pas certain d'avoir toujours bien compris ses affirmations.

J'ajoute que j'estime utile de poser les questions ci-après afin que toute la clarté soit apportée à un débat naissant qui pourrait déterminer le sort et le bien-être des Wallons et des Bruxellois dans les prochaines années.

a) Une "Belgique continuée" ne serait pas la continuation de la Belgique.

M. Jamart affirme, si je le comprends bien, que la Belgique cessera d'exister si la Flandre prend son indépendance. Il énonce toute une série de conséquences qui en résulteraient pour la Wallonie et pour Bruxelles, même sous les formes d'une "Belgique continuée" telles que prônées par M. Daniel Ducarme ou M. Olivier Maingain.

Je m'en étonne quelque peu ! Le royaume des Pays-Bas cessa-t-il d'exister quand la future Belgique fit sécession ? De même les États-Unis, lorsque se créa la Confédération sudiste ? L'Espagne ou le Royaume-Uni cesseraient-ils d'exister et perdraient-ils leurs droits si la Catalogne ou l'Écosse proclamaient leur indépendance ? L'Espagne (sans la Catalogne) serait-elle *ipso facto* exclue de la zone Euro ? J'ai peine à le croire. Dans le cas de notre pays, M. Jamart n'envisage-t-il pas plutôt les conséquences éventuelles d'une **implosion** complète de la Belgique

résultant, par exemple, de "l'évaporation" du gouvernement légitime belge (royal). Ce gouvernement belge cesserait-il de représenter la Belgique si, du fait de la sécession de la Flandre, son autorité ne s'étendait plus que sur la Wallonie et Bruxelles ? Ce que dépeint M. Jamart, avec les apparences de la certitude, pourrait effrayer bien des francophones et donc renforcer la puissance du chantage flamand. D'autres encore pourraient jouer le "catastrophisme" en essayant qu'un gouvernement belge légitime ne puisse se perpétuer. Peut-être est-ce ce que "nos amis flamands" sont en train de manigancer en écartant de plus en plus le gouvernement actuel des négociations communautaires, et donc en l'escamotant.

Se fondant sur le droit international, M. Jamart conclut que la Belgique continuée, etc... ne serait plus dans l'Union Européenne, par exemple.

b) Toute "Belgique continuée" serait ipso facto hors UE, au même titre que la Flandre.

Ce faisant, n'assimile-t-il pas l'UE à l'ONU ou à d'autres organismes internationaux déjà existants, alors qu'il me semble que l'UE est un organisme *sui generis*, nouveau, pour lequel les conséquences de la sécession d'une partie d'un État membre n'ont peut-être pas toutes été testées... La Commission et les instances de l'UE feraient, je pense, preuve de "créativité juridique" si, en suivant le raisonnement de M. Jamart, Bruxelles, où la commission a son siège, se trouvait soudainement "hors UE", du fait de la sécession de la Flandre.

Si je le comprends bien, M. Jamart semble avoir découvert un moyen de "rétrécir" l'UE : il suffirait qu'une partie d'un État membre de l'UE fasse sécession pour que *ipso facto*, le reste de cet État en soit, lui aussi, exclu, au moins temporairement.

c) L'Euro n'aurait plus cours dans la "Belgique continuée".

De même, dans la série d'hypothèses qu'énonce M. Jamart, il indique que la "Belgique continuée" ne pourrait pas garder l'euro, et que de ce fait, elle devrait en revenir au franc belge.

C'est faire preuve d'une belle certitude à propos d'une situation qui serait nouvelle pour la zone Euro. Des articles précis ont-ils par

avance réglé ce cas ? N'est-il pas plus vraisemblable que les instances de la zone Euro ne privilégient d'abord la stabilité et donc le maintien dans ladite zone, et ne fassent d'autres recommandations qu'après que les choses se soient décan-tées ?

Mais par ailleurs, si, dans le raisonnement de M. Jamart, la "Belgique continuée" est automatiquement expulsée de la zone Euro, à quel titre en reviendrait-elle à ce franc belge ? Par la force des choses, il s'agirait alors d'une monnaie nouvelle dont la valeur serait, comme il le dit, probablement inférieure à celle du franc belge au moment du passage à l'euro. Il y aurait en quelque sorte une profonde dévaluation. Perspective effrayante pour bien des gens...

Il me semble donc qu'il ne serait pas inutile de préciser et de clarifier certains des points abordés par M. Jamart, peut-être aussi en suscitant des contributions par des gens plus qualifiés que moi. Cela permettrait probablement d'éviter, dans les toutes prochaines années, bien des chausse-trappes politiques et économiques aux dirigeants et électeurs de Bruxelles et de Wallonie.

Avec mes meilleures salutations.»

— de M. Serge Bosquet, juriste bruxellois
(texte communiqué par M. Philippe Lenaerts, de Bruxelles) :

«Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la position de Jean-Sébastien Jamart.

La Convention de Vienne du 23 août 1978 sur la "succession d'États en matière de traités" a distingué plusieurs hypothèses. En résumé :

a) hypothèse générale : la règle de la "table rase" s'applique mais uniquement à l'État successeur. Pour l'État prédécesseur, s'il survit à une amputation de territoire, il reste partie au traité, qui s'applique désormais à lui seul dans ses nouvelles limites spatiales. Il ne cesse d'y participer que si le traité portait exclusivement sur le territoire dont il vient de perdre la maîtrise (art. 35).

Il en résulte que si la Flandre fait sécession unilatérale du reste de la Belgique et que cette sécession est reconnue internationalement (y compris par des organisations internationales comme l'ONU, l'UE, ...), la Belgique "résiduelle" restera membre de ces organisations dans la >>>

mesure où le traité fondateur ne portait pas exclusivement sur le territoire dont la Belgique aura perdu la maîtrise (en l'occurrence, la Flandre).

Pour l'État successeur (ou nouveau), par contre, la règle est celle de la "table rase", encore qu'il existe des exceptions. Cet État nouveau (en l'occurrence la Flandre) doit demander son adhésion aux traités et organisations. Il n'en irait autrement que si les parties décidaient de créer deux ou trois nouveaux États. Mais une Belgique simplement amputée d'une partie de son territoire par sécession unilatérale, reste partie aux traités multilatéraux et membres des organisations internationales auxquelles elle adhère. (voir sur la question, le *Précis de droit international public* de Jean Combacau et Serge Sur, éd. Monchrestien, Paris, 5^e éd., pp. 272-273).

b) Se pose une question supplémentaire dans le cadre de la sécession unilatérale. Il n'y a aucune obligation, en droit international public, pour les États tiers et les organisations internationales de reconnaître une sécession unilatérale par une partie d'État. Il n'y a aucun droit à sécession unilatérale en droit des gens (il n'y a notamment pas de droit général à proclamer son autodétermination pour une partie de territoire d'un État), **sauf dans le cas particulier du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes**. Or, les dispositions de la Charte des Nations-Unies concernant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et des résolutions prises en la matière, notamment les résolutions 1514 (XV) et la résolution 2625 (XXV) ne s'appliquent qu'aux peuples "subjugués", c'est-à-dire en pratique aux ex-territoires coloniaux. Je doute que l'on puisse considérer la Flandre comme un territoire colonisé lui ouvrant le droit à l'autodétermination. L'ONU a, en effet, toujours refusé de considérer comme principe général de droit l'ancien droit à l'autodétermination que la pratique internationale reconnaissait aux États multinationaux avant la seconde guerre mondiale, dans le cadre du "principe des nationalités". On sait, en effet, jusqu'où a mené ce "principe des nationalités" et ce que des régimes comme le "national-socialisme" hitlérien en ont fait.

En conclusion, il est fort probable qu'une sécession unilatérale de la Flandre, non concertée sur ses limites territoriales avec la Belgique résiduelle et revendiquant, conformément au rapport Badinter, une application étendue aux frontières (frontière linguistique) du prin-

cipe de *l'uti possidetis juris* se heurterait à un "refus de reconnaissance" des principaux membres de la Communauté internationale, la reconnaissance étant un pouvoir laissé très largement à la discrétion de chaque acteur de la Communauté internationale. À quoi servirait-il à la Flandre d'être indépendante si personne ne veut la reconnaître internationalement, et si les tiers continuent à ne reconnaître que la Belgique sans ses limites actuelles?

Le formidable moyen de pression dont dispose la Communauté internationale est dès lors de subordonner la reconnaissance du nouvel État flamand à une reconnaissance concertée des nouvelles frontières internationales, concertées avec les autres entités de la Belgique résiduelle et, le cas échéant, par la voie d'un arbitrage international auquel participeraient les États contigus de l'actuelle Belgique. C'est en fait la seule chance que les Francophones de la périphérie bruxelloise ont de ne pas être d'office incorporés au futur État flamand.»

Ndlr : parodiant Winston Churchill, M. Bosquet rappelle le mot prononcé en 1938, en suite des accords de Munich, "rupture" remplaçant ici "guerre" : «*Vous aviez le choix entre le déshonneur et la rupture. Vous avez choisi le déshonneur, et vous aurez la rupture*».

Honte à la bêtise cléricale

Ceux et celles qui s'imaginaient que le système catholique avait changé à la suite du grand Concile du Vatican (1962-1965) auront déchanté en lisant un article de *La Dernière Heure* (13.10.2008, p. 12, "Flamand et catholique").

En résumé, un curé (étymologiquement "celui qui prend soin des âmes") de Rhode-Saint-Genèse, commune à facilités, a refusé des funérailles bilingues à une famille bilingue résidant à Rhode depuis un demi-siècle (l'âge du Concile !). Vraiment, ce curé "à facilités" n'a pas facilité les choses. Son refus honteux n'est pas une primauté et m'est avis qu'il ne sera pas le dernier.

Un vieil ami, agnostique, humaniste et étranger voyait dans le prêtre un consolateur. En fait de consolation, la famille endeuilée devra repasser. Mais comment expliquer en quelques mots une décision si contraire à l'humanisme et à l'esprit chrétien ? «*Il n'y a ni Juif ni*

Grec, ni esclave ni homme libre, affirme saint Paul... car tous vous ne faites qu'un dans le Christ» (*Épître aux Galates*, 3, 28). Deux raisons m'apparaissent : l'une tient à la personne, la seconde est d'ordre politique.

Quel que soit le milieu considéré, la bêtise a une place de choix. Une règle idiote et attentatoire aux personnes, fût-elle imaginée par une autorité dite spirituelle, peut et doit être ignorée. Bêtises, cette obstination et ce refuge dans une réglementation qui tombe du ciel... ou de l'enfer. Persévérer est diabolique, dit une locution bien connue.

L'autre raison est sans aucun doute politique et relève du cléricalisme traditionnel. Le clerc, en l'occurrence le curé, le petit chef, est toujours du côté du manche dont il espère retirer considération et appui. Aussi, dans cette obscure église de Rhode, le Dieu des cieux et de la terre ne peut être invoqué qu'en flamand.

"Venez et voyez", lisait-on il y a deux ans sur la façade de nombreuses églises. Nous sommes venus dans un lieu de culte d'une "commune à facilités" et nous n'avons rien vu. Triste !

Hubert de Thier, prêtre catholique (Forest-Bruxelles).

Daerden aux Jeux olympiques, version de la presse flamande

On pensera ce qu'on voudra de l'escapade de Michel Daerden, ministre des sports de la Région wallonne, cet été à Pékin, à l'occasion des Jeux olympiques et du coût de ce petit voyage pour la communauté.

Par contre, on se doit de réagir face à l'incident, inventé de toutes pièces, rapporté par la presse flamande à son propos. Le *Morgen* écrit le 13 août que Michel Daerden, lors d'un match de double en tennis entre la paire belge Rochus-Darcis et les Argentins Nalbandian et Canas, se trouvait passablement «émêché» et qu'il aurait été rappelé à l'ordre par David Nalbandian, pour avoir applaudi à un mauvais moment. Quelle joie pour le quotidien flamand que de monter en épingle, une fois de plus, un "exploit" de notre cher ministre ! Le problème, c'est qu'il ne s'est rien passé... Jean-Michel Saive assistait à la rencontre, juste à côté de Michel Daerden. Il affirme que le tennisman s'en est pris à un autre spectateur et que le ministre >>>

était parfaitement sobre. Ses propos sont confirmés par Thierry Zintz, du C.O.I.B., et par André Stein, président de l'Association francophone de tennis, assis également à côté de Daerden. Toutefois, un journaliste peut toujours commettre une erreur.

Au lieu de reconnaître celle-ci, le *Morgen* poursuit dans la mauvaise foi en affirmant par la suite qu'il est «normal que Saive, Liégeois, défende Daerden». Il paraît, en effet, plus facile d'accuser un francophone de mensonge que de mentionner l'existence d'autres témoignages et, surtout, que de reconnaître s'être trompé ou, pire, avoir purement et simplement inventé une information. Qu'importe la réalité, lorsqu'il s'agit de porter préjudice à la Wallonie et aux Wallons !

Marc Suttor

Le budget du patrimoine en France et en Wallonie

Nous vous conseillons la lecture de *La lettre du patrimoine wallon*. D'abord, parce que cette revue est

gratuite sur simple demande (*). Ensuite et surtout, parce qu'elle relate les réalisations de l'Institut du patrimoine wallon qui valorise notre Wallonie.

Malheureusement, sa dernière édition de décembre 2008 plonge dans de vieux travers : longue interview en page de couverture du ministre de tutelle Jean-Claude Marcourt, alors qu'il n'est pas vraiment un expert reconnu en la matière. Cette interview nous rappelle que nous sommes déjà entrés en campagne électorale et que toute publicité gratuite, fût-elle faite dans une revue officielle tirée à 15.000 exemplaires, est toujours ça de pris avant la campagne électorale officielle.

De plus, sans raison apparente, *La lettre du patrimoine wallon* consacre en page 23 un article intitulé «Le budget du patrimoine en France et en Wallonie». Non pas pour vanter une réalisation française de sauvegarde du patrimoine ou relater une coopération franco-wallonne, mais pour nous apprendre que le budget wallon consacré au patrimoine est de «44 millions d'euros, contre 305 millions en France, alors que la France compte pas moins de 40.000 monuments classés sur son territoire, soit 14 fois plus qu'en Wallonie, mais pour un budget seulement

7 fois supérieur. Le budget wallon n'a donc rien à envier à celui de la France». Autrement dit : «chers Wallons attirés par la France, prenez garde !»

Il semblerait que le sondage donnant 49% favorables à un rattachement à la France ait donné quelques sueurs froides à nos édiles régionaux. «Voyez comme nous sommes bien dans notre Wallonie par rapport à la France, nous avons un budget 2 fois plus élevé proportionnellement au nombre de sites classés». Mais pourquoi ne vient-il pas à l'esprit de Freddy Joris, administrateur général de l'Institut du Patrimoine wallon, l'idée que la France fait aussi bien avec deux fois moins de moyens ? Cela est peut-être dû à une meilleure efficacité dans la gestion ou, comme on dit de nos jours, en raison d'une meilleure gouvernance. Quant à comparer la qualité des monuments gérés par le budget français (Mont Saint-Michel par exemple) avec la réalité du patrimoine wallon, cela n'effleure même pas l'esprit du rédacteur en chef. . .

Jean-Sébastien JAMART

(*) Revue disponible gratuitement sur demande en adressant un courriel à lalettre@institutdupatrimoine.be, ou une lettre à l'IPW, Cellule communication, rue du Lombard, 79, 5000 Namur.

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

«Dieu n'avait fait que l'eau, mais l'homme a fait le vin.» Voilà une pensée bien délectable que nous devons à Victor Hugo... Sommes-nous pour autant capable de parler du vin avec bonheur et en connaissance de cause ? Voyons cela sous forme de questions à choix multiple.

1. Le «**mathusalem**» équivaut à la capacité de plusieurs bouteilles de vin :

- A : 3
- B : 6
- C : 8

2. Un vin rouge est dit «**bleu**» lorsqu'il est :

- A : très vieux
- B : trop acide
- C : affecté par une bactérie

3. En argot parisien, un «**bercy**» est :

- A : un ivrogne
- B : un vin très cher
- C : un vin douteux

4. L'expression «**faire chabrol**» signifie :

- A : s'enivrer plus que de raison
- B : mélanger du vin à un bouillon chaud
- C : boire en mangeant du fromage de chèvre

5. Un vin «**empyreumatique**» dégage une odeur de :

- A : tanin
- B : brûlé
- C : moisi

Solution en page 23

Wallonie-France est la seule revue d'information et de réflexion pluraliste qui prône le retour de la Wallonie dans la République française

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

L'enseignement du français

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

Face aux affirmations hâtives ou systématiquement pessimistes concluant au déclin irréversible du français, il semble bon de remettre les pendules à l'heure. C'est évidemment l'enseignement de la langue qui alimente sa survie et son avenir.

Les chiffres relatifs aux locuteurs actuels sont illusoire s'il n'y a la relève permanente des apprenants dont la revue, même succincte, est révélatrice d'un maintien, sinon parfois d'un progrès ou encore d'un recul. La pire menace vient sournoisement de la pénurie d'enseignants sans lesquels il n'y a pas d'enseignement possible ! Pour les cinq Continents, l'UNESCO constate qu'un recrutement d'au moins 18 millions de maîtres est indispensable dans les dix prochaines années, toutes disciplines confondues.

L'Afrique occupe le premier rang des besoins, mais la situation en Amérique du Nord et en Europe occidentale est sévèrement préoccupante, les jeunes générations hésitant à embrasser la carrière de professeur. Avant d'aborder les pays d'Europe dont le français n'est pas la langue maternelle, rappelons que les établissements français d'enseignement dans le monde totalisent 440 écoles, collèges ou lycées, présents dans 135 pays, au service de 250.000 élèves incluant 54 % d'étrangers (*).

Une soixantaine d'associations de professeurs de français s'est réunie voici deux ans à Vienne, inaugurant le premier congrès sur l'avenir du français en Europe. De nombreux constats en ont résulté, qui vont illustrer notre propos.

Commençons par les cinq pays européens qui ont rejoint en 2004 l'Organisation internationale de la Francophonie. Le français est enseigné comme langue étrangère en Autriche, en Croatie, en Grèce et en

Hongrie, tandis qu'il a le statut de seconde langue en Andorre pour 1/3 des élèves, les autres optant pour le catalan ou pour l'espagnol dans une même proportion. En Autriche, le français est la langue étrangère la plus étudiée, après l'anglais, par 10,5 % d'élèves, en augmentation de 10% depuis 8 ans. La concurrence de l'italien et de l'espagnol est sévère. Le Lycée français de Vienne, créé immédiatement après la guerre de 40-45, scolarise 1.800 étudiants dont 60% d'Autrichiens. En Croatie, l'anglais domine, à peine concurrencé par l'allemand et l'italien. Le français connaît un recul sensible sous cette triple poussée. La Grèce impose une seconde langue étrangère dans le primaire, dont le français — l'anglais y étant obligatoire depuis 1993. En Hongrie, une seule langue étrangère est enseignée dans le secondaire, favorisant l'anglais. L'allemand suit, de loin, devant le français, l'espagnol, l'italien et le russe.

Pays latin, la Roumanie a enrayé l'érosion du français qui fait jeu quasi égal avec l'anglais. Au total, près de la moitié des élèves apprennent le français. Notre langue est soutenue dans le pays par quatre Instituts et Centres culturels, outre cinq filiales de l'Alliance française. Les programmes d'échanges assistent les 5.000 étudiants roumains en séjour universitaire en France ou dans un autre pays francophone européen. En Suisse, confrontée au plurilinguisme interne, deux langues étrangères seront obligatoires dans le primaire dès 2010. Les Cantons peuvent choisir la langue prioritaire : les Cantons romans ont tous opté pour l'allemand. En Suisse alémanique, les Cantons ont préféré l'anglais au français, à l'exception de Berne qui, proche du Jura suisse francophone récemment émancipé, a choisi le français. Autre exception, le Tessin qui a donné la priorité aux deux langues nationales dans le primaire, le français d'abord, l'allemand ensuite. La Slovaquie et la Slovénie enregistrent une progression du français, particulièrement depuis

l'adhésion à l'Union européenne. Dans les lycées, 10% des élèves ont adopté le français comme 2e ou 3e langue vivante étrangère. En République tchèque, le français progresse en milieu scolaire, de même que les échanges d'étudiants avec les établissements français.

Hors Francophonie, la situation du français demeure fragile. En Espagne, il se maintient comme 2e langue étrangère. En Finlande, le recul frappe les milieux scolaires, tandis que l'étude du français progresse auprès des centres publics de formation professionnelle pour adultes.

En Allemagne, l'espagnol grignote les positions historiques du français comme 2e langue étrangère. Pour freiner cette tendance, les Instituts français en Allemagne proposent des formations pratiques sur des objectifs spécifiques. Près de 12.000 étudiants allemands poursuivent leurs études dans des pays francophones : France, Canada, Suisse, Belgique, à l'instar de 4.000 jeunes Polonais qui étudient en France. Si le français a toujours bénéficié d'un préjugé favorable au Royaume-Uni, occupant le rang de première langue étrangère enseignée, la réglementation scolaire autorise les élèves de plus de 14 ans à renoncer à l'étude d'une langue vivante, et à se choisir une autre matière. L'effet est évidemment désastreux sur l'apprentissage du français entre autres...

Le Haut Conseil de la Francophonie constate que l'on apprend de moins en moins le français pour des raisons culturelles ou humanistes : l'objectif est devenu pratique, moderne, directement lié aux réalités socio-économiques concrètes.

Pourquoi pas ?

(*) La France assume là le plus important réseau scolaire international existant (*Le Monde*, 8/8/2008). Source : *La Francophonie dans le monde, 2006-2007*. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie.



Obama Président : la méprise...

par Guy Spitaels (1)

Il faut admirer l'éditeur qui a réussi à publier ce livre quelques jours après l'élection présidentielle américaine dont le résultat y est dûment consigné.

Le titre annonce à suffisance la conclusion. Grand favori des Européens (qui misaient auparavant sur Mme Hillary Clinton) et des Africains (sensibles à la couleur de sa peau), M. Obama sera purement et simplement un Président... américain qui n'échappera pas à l'attraction des courants de force parcourant la vie politique de son pays.

Les lecteurs de *L'improbable équilibre*, de *La Triple In-surrection islamiste* et de *Chine-USA* savent que Guy Spitaels ne s'en laisse pas conter par des idées à la mode, surtout quand elles cèdent à la sensiblerie.

Homme d'État au vrai sens du terme, universitaire habile à saisir la finesse des dossiers, grand voyageur attentif aux choses du monde, il manie les instruments de la géopolitique avec la même maîtrise que naguère les leviers de nos affaires intérieures (en pensant à M. Di Rupo qui s'est permis de brocarder son travail d'"analyste" [sic] je paraphraserais volontiers Régis Debray : "Dites Spitaels, amis, et retenez vos larmes !").

La démonstration commence par un survol de l'action des six présidents démocrates qui se sont succédé de Roosevelt à Clinton. Avec des aspirations et des fortunes diverses, tous mirent au premier plan de leurs préoccupations l'intérêt supérieur des États-Unis. C'était leur devoir ? Sans doute, mais c'est un bon indice de ce que fera leur successeur.

Trouvera-t-on chez les politologues américains, souvent si brillants dans leurs réflexions, des idées propres à déplacer les axes traditionnels de la République étoilée ? Il y eut, parmi eux, des critiques sévères de son ordre économique, comme Galbraith, ou de sa stratégie mondiale comme Blum ou Wieseltier. Mais en butinant dans l'œuvre de Brzezinski, de Hoffman, de Nye et de l'école "réaliste" (Mearsheimer, Morgenthau, Walt, auxquels il faut ajouter Kissinger), Spitaels nous montre leur auscultation fiévreuse de la planète avec une interrogation permanente : comment préserver l'hégémonie des États-Unis ? Au fond, les Américains sont hantés par la crainte de la décadence. Et comme ils sont habitués par la conviction que leur patrie remplit un rôle exceptionnel dans l'histoire et qu'ils ne sont accoutumés aux revers, cela peut les porter à des réactions parfois brutales à la survenance de périls, réels ou imaginaires.

L'auteur est frappé aussi par l'importance démesurée de l'argent dans leur vie politique (dont il démonte les rouages compliqués), malgré les lois qui limitent en théorie les dépenses électorales. Or, contrairement à ce qu'il est parvenu à faire croire à de nombreux admirateurs, M. Obama a obtenu le plus gros de ses fonds auprès de grands milieux d'affaires et non de petits contributeurs. Il est dommage que le livre ait paru avant la brusque aggravation de la crise financière, car il sera très intéressant d'observer si elle oblige le futur Président à répudier l'ultra-libéralisme de son pays. Il ne sera en tout cas, nous avertit G. Spitaels, ni un tiers-mondiste, ni un militant de la cause des Noirs (dont l'importance décline dans la population), ni évidemment un révolutionnaire en

économie. Pour lui, comme pour John Mac Cain, la solution des problèmes économiques et sociaux passe par une réanimation de la croissance. Il n'a pas peur, à cette fin, de caresser certaines idées protectionnistes (puissent les Européens s'en inspirer aussi !). Il est plus sensible que Bush, et peut-être que Mac Cain, aux questions environnementales. Il a l'intention de renforcer la protection sociale, mais pas au point de calquer les systèmes de l'Europe occidentale. On doit honnêtement réserver les pronostics sur son action à la Maison blanche, car, comme son compétiteur, il s'est rapproché du centre au fil de sa campagne électorale, ce qui ne l'engage plus guère à des options claires.

De la confrontation des politiques étrangères proposées par les deux candidats, Spitaels déduit que le vainqueur ne fera pas beaucoup bouger les lignes tracées par ses prédécesseurs. Il a proclamé sa résolution de garder sa boussole aimantée vers les intérêts des États-Unis. Sur le sujet ultra-sensible des relations israélo-palestiniennes, qui ont des répercussions profondes dans tout le monde islamique, il n'entend pas se départir du soutien à l'État hébreu (à noter les pages du livre consacrées aux lobbies juifs américains). Il veut se désengager militairement d'Irak — ce qui ne veut pas dire relâcher la prise sur ce pays — mais ce sera pour renforcer l'effort de guerre en Afghanistan.

Il sera, prédit Spitaels, "exceptionnaliste" (convaincu que le Créateur a imparti une mission exceptionnelle à son pays) et guerrier. Peut-être parce qu'il est ce qu'il est. Sûrement parce qu'il sera un Président des États-Unis dans le monde tel qu'il est aujourd'hui.

J. R.

(1) éd. Luc Pire, 2008.

L'art pourri de Jan Fabre



Des patates et des oignons qui pourrissent dans des préservatifs : telle est la nouvelle installation, baptisée *De lente komt eraan* (le printemps arrive), de Jan Fabre, au Mukha d'Anvers. On sait l'artiste fasciné par la métamorphose de tous les aspects du vivant. Las ! Ce n'est pas le cas de quelques membres du personnel du musée, qui se sont plaints auprès du Comité de prévention et protection. Motif : au bout d'un mois d'exposition, la puanteur grandissante de l'œuvre...

Fac-similé du *Vif/L'Express*
(07.11.08)

L'art flamand vaut heureusement mieux que cette pitre-rie malodorante. Ô mânes de Jan Van Eyck, Pieter Brueghel, Claus Sluter, Paul Rubens, James Ensor, Constant Permeke, et de combien d'autres !

Gastronomie et histoire



«En septembre dernier, la province de Liège célébrait avec ferveur le millième anniversaire de la mort de Notger, premier prince-évêque, dont le "règne", d'avril 972 à avril 1008, consolida l'indépendance de la cité au sein du Saint-Empire romain germanique en instituant le concept de principauté épiscopale souveraine. Huit siècles durant, de Notger à François-Antoine-Marie de Méan, dernier prince-évêque déposé en 1794, un an avant que le territoire n'intégrât la République française sous le nom de département de l'Ourthe, l'Etat libre liégeois allait jouer un rôle stratégique, sur le plan tant économique que politique, très envié au cœur de l'Europe.

Placée à la convergence des mondes latins et germaniques, à la fois méridionale et nordique, la ville natale de Charlemagne symbolise une certaine vision de l'idéal européen. Pour avoir été aux premières loges des aléas de l'histoire, il s'est constitué autour d'elle cette fédération de nations hier rivales et désormais solidaires. Intensément belge, Liège reste attachée à ses racines et à ses institutions. Successeur des princes-évêques, André Gilles, président du collège provincial (notre conseil général) se doit donc de préserver le caractère de sa glorieuse province. Fiers de leur passé, les Liégeois aiment, en effet, cultiver leurs différences, notamment à travers leur art de vivre enclins, de par leur sens inné du bien-être et de la bonne chère, à une convivialité, relevant de leur sociologie.

Facilement accessible depuis la France avec le Thalys (deux heures et quart de Paris), Liège est une destination percutante, pleine de loisirs et de plaisirs, pour un week-end original, détendu et distrayant. Musique, vieilles pierres, lieux de mémoire, artisanat et gastronomie, voici nos bonnes enseignes culturelles et gourmandes».

Dans son n° 605 (22-28.11), *Marianne* a publié, dans sa rubrique *Gastronomie*, une double page intitulée *Le goût des bouchons de Liège* ; comprenons quelques hauts lieux gastronomiques de la ville que (publicité prohibée pour des raisons fiscales), nous ne renseignerons pas ici. S'ajoutaient deux encadrés (publiables puisque culturels) : un consacré au palais provincial (square Notger) et l'autre, au musée de la Vie wallonne (1, cour des Mineurs).

Et, pour nourrir ce mélange culturo-culinaire, un texte reproduit intégralement ci-dessous et signé **Périco Légasse**, chroniqueur gastronomique attiré de *Marianne* et bien connu pour la lutte acharnée qu'il mène en faveur des bons produits de France et contre la "malbouffe".

Une question se pose : ce texte est-il vraiment de la main du signataire ? Il est permis d'en douter lorsqu'on constate quelques "approximations" — soyons gentils ! — de son... informateur liégeois !

Exemples :

— Affirmer que «l'indépendance de la cité au sein du Saint Empire romain germanique» fut renforcée par l'arrivée de Notger est assez curieux. Certes, ce prélat d'origine souabe et homme de confiance du roi de Germanie Othon, disposait d'un grand pouvoir, mais l'intention première de son maître fut d'affirmer l'autorité impériale sur le Pays de Liège alors en gestation.

— François-Antoine-Marie de Méan, dernier prince-évêque de Liège, n'a pas été «déposé» en 1794 pour la bonne et simple raison que le prélat avait fui en Allemagne le 20 juin, précédé ou suivi par quelques centaines de prêtres, religieux et religieuses et de civils devant l'avance des troupes françaises du général Jourdan, vainqueur à Fleurus le 26 juin (8 messidor an II). Remarquons que l'informateur a omis, volontairement ou non, le fait que Liège ne fut libérée que le 27 juillet à l'issue de violents combats qui opposèrent les Autrichiens aux "Carmagnoles", aidés de nombreux patriotes liégeois. Conséquence désastreuse pour la ville : l'artillerie impériale, massée à la Chartreuse, incendia le faubourg d'Amersœur pendant les trois derniers jours du mois, faisant des dizaines de victimes et détruisant plus de 200 immeubles ;

— Liège «intensément belge» ? Cela doit être relativisé lorsqu'on sait que le 14 juillet y est largement fêté, notamment par le comité des Fêtes et Amitiés françaises (banquet réunissant de nombreux convives, suivi d'un feu d'artifice admiré par plus de 20.000 personnes), un "Village gaulois" où l'on trouve une large gamme de produits des terroirs français et,

signe important, le drapeau français arboré à l'hôtel de ville.

De son côté, le consul de France organise traditionnellement une réception regroupant non seulement des citoyens français vivant dans la province, mais aussi de nombreuses personnalités locales des mondes politique, économique, artistique et universitaire.

Faut-il rappeler encore qu'en 1919, la Ville de Liège reçut la Légion d'honneur des mains du président de la République Raymond Poincaré, en présence du maréchal Foch, du roi Albert et du général Mozin, pour la glorieuse résistance des forts en août 1914 ;

— le «président du collège provincial» n'est en rien le «successeur des princes-évêques» (même s'il en occupe le palais), car la principauté de Liège s'étendait bien au-delà de la province du même nom, depuis le Limbourg maintenant hollandais jusqu'à l'Entre-Sambre-et-Meuse ;

— Liège, «ville natale de Charlemagne» ? Affirmation pour le moins osée ! La plupart des historiens admettent que le roi des Francs est né (en 742) sur les rives de la Meuse mais au nord du site de *Leodium* dans le domaine impérial d'Herstal ou celui de Jupille.

D'ailleurs, à l'époque, le «misérable hameau» (selon le mot de Jean Lejeune) ne dut sa transformation qu'au pèlerinage qui se développa sur le lieu de l'assassinat de Lambert, évêque de Maastricht, vers l'an 700. «Son successeur, Hubert (vers 705-727), ramena les reliques du saint sur les lieux de sa passion (vers 718) et lui consacra une église», ajoute l'historien Jean Lejeune (cf. *La principauté de Liège*, Liège, éd. E. Wahle, 1980, p. 26).

Quoi qu'il en soit, cette promotion de Liège par le grand hebdomadaire français ne peut que nous réjouir.

Merci, *Marianne*, et sans rancune !

J. L.

FOOTBALL

Un des piliers de la Belgique se lézarde !

Il est de tradition de dire que la vie de la Belgique tient à quelques piliers dont la monarchie, le football, Bruxelles et les syndicats. Le moins que l'on puisse dire est que le pilier football est bien ébranlé en ce moment.

Acte I : il y a d'abord eu ce vote de "L'Union belge de football" qui regroupe les clubs amateurs et professionnels. Sous la pression flamande, celle-ci a voté la scission du football amateur (toutes les divisions à l'exception des ligues 1 et 2). La raison officiellement invoquée est l'exigence du très nationaliste ministre des sports de la Communauté flamande Bert Anciaux qui cautionnait l'octroi de subsides à la création d'une ASBL regroupant l'ensemble des clubs flamands. Malgré les habituels cris d'orfraie de certains dirigeants de clubs francophones, la loi du nombre a eu vite fait, comme d'habitude, de jouer son rôle.

Acte II : la dernière rencontre de ligue 1 Genk-Standard de Liège a tourné comme l'année dernière à une démonstration d'un très haut niveau de la part des "supporters" limbourgeois. C'est sous les cris de «*Les Wallons, c'est du caca*» que la rencontre s'est disputée. Nous savons que les abords des terrains de football ne brillent pas par l'élégance des propos : cris de singe à l'adresse de joueurs de couleur, drapeaux à la croix celtique des amis de M. Berlusconi sont choses courantes, même si les instances internationales essayent de canaliser ce type de manifestations. Ce qui peut paraître étonnant, dans notre curieux pays, c'est que la LICRA ou la Ligue des Droits de l'Homme ne considèrent pas l'injure faite aux Wallons comme une manifestation raciste. Mieux même, M. Jos Vaesen, président du RC Genk, mais aussi l'ensemble des autres responsables limbourgeois, banalisent l'événement.

Ce comportement des dirigeants flamands a eu pour effet de profondément irriter M. Pierre François, président du Standard. Celui-ci, en homme courageux, a décidé de marquer le coup. Il a abandonné le poste de vice-président qu'il occupait à la Ligue professionnelle et a écrit à Ivan De Witte, président de la "Jupiler Pro League" pour lui présenter sa démission de son poste de vice-président de la Ligue ainsi que de sa fonction au sein du comité directeur. Lors d'une interview, il a déclaré : «*J'en ai marre de systématiquement passer*

pour le vilain petit canard franco-phon. Ce qui s'est passé à Genk n'est pas un problème isolé... !»

Acte III : Lucien d'Onofrio, directeur sportif du Standard, tient, dans un autre registre, à avertir ses collègues flamands en disant haut et fort qu'il n'est pas prêt à céder devant les diktats venant du Nord du pays et que, si ceux-ci ne voulaient pas comprendre, il envisagerait sérieusement de demander à la Ligue française de football l'intégration du Standard de Liège dans le championnat français. À la question «*La France vous accueillerait-elle les bras ouverts ?*», Pierre François, lui, répond : «*Vous seriez bien étonnés ! Il y a deux ou trois ans, je suis allé représenter le Standard devant la Ligue Professionnelle Française. On y a apprécié l'impact de notre club, la valeur de son public, mais aussi, les bonnes performances qu'il réalise lors des retransmissions télévisées. Maintenant, je comprends les réserves émises par nos voisins. Liège n'est pas — encore ! — territoire français. Il devrait obtenir une sorte de dérogation dans le style de celle accordée à Monaco.*»



Acte IV : Genk se rend à Tubize. Le comportement de ses supporters est le même que face au Standard. Ulcéré, un dirigeant de Tubize monte sur le terrain pour demander à l'arbitre d'arrêter la partie. Le dirigeant est éconduit et se retrouve devant les instances de l'Union belge accusé d'avoir perturbé le match : Tubize n'est pas le Standard... On entend peu le président du club wallon M. Langendries (C.D.h.), bourgmestre de la localité wallonne.

Acte V : Le football belge avait un

grand projet : la construction à Tubize d'un centre de formation qui ressemblerait, en moins grandiose, à celui de la France à Clairefontaine. La Région wallonne, toujours prête à croire à l'incroyable, avait déjà donné 150 millions d'€ pour ce centre "national", sans rien exiger. Ce projet est aujourd'hui au point mort. Citons l'ineffable Langendries : «*Ce dossier est un désastre. C'est vrai et c'est triste. Dexia porte une forte responsabilité à ce niveau et la solution passe donc par Dexia. Il y a quelques pistes pour sortir de l'impasse. Tout cela n'a que trop duré.*» Nul doute que, par ces temps de crise, ce projet soit la priorité de Dexia !!!

Acte VI : Le F.C. sérésien est un de ces clubs amateurs sympathiques. Il vient d'arriver en promotion. Versé tout d'abord en série D, où il devait jouer contre des clubs francophones, le voici versé en série C où il est le seul club wallon parmi quinze clubs flamands. Selon M. John Devries, responsable du F.C. sérésien : «*Nous sommes les seuls clowns wallons à aller jouer à Antwerpen ou au Limburg. C'est une horreur. À chaque match, nos joueurs se font traiter de tous les noms par des Flamands extrémistes. Même moi, qui suis d'origine flamande, je passe par toutes les insultes... Je n'y vais plus, ça me mine.*» Les dirigeants liégeois ont intenté une action en justice pour être réintégré en série D. Le tribunal civil de Liège a décidé de les laisser en série C. Le club va en appel où les avocats du club et "l'Union Belge" (*sic*) défendent leur cause (voir aussi p. 23).

Acte VII : À la ligue professionnelle, là où l'argent se compte en millions d'€, l'ambiance est des plus déplorables. Le moindre problème est sujet à crépages de chignons. Le dernier en date consistait dans le choix de la date de démarrage du championnat 2009-2010 en ligue 1 — de quoi changer la face du monde ! Ce sera le 1er août. Le président de la commission du calendrier, Pierre-Yves Hendrikx, a démissionné.

Acte VIII : Sans doute avez-vous entendu cette publicité tapageuse parrainée par La Poste, Belgacom, etc. La Belgique est candidate avec les Pays-Bas à l'organisation des championnats du monde de football de 2018... Je vous le dis : TOUT VA BIEN !!!

Paul Durieux



Valoriser l'épargne wallonne au bénéfice de la Wallonie !

En 1995, lors du 3^e congrès *La Wallonie au Futur — Quelles stratégies pour l'emploi*, l'économiste Yves de Wasseige avait fait une remarquable intervention intitulée *Éléments d'une stratégie de développement pour la Wallonie*. Dans ce long texte (quasi un programme politique), l'orateur proposait de valoriser l'épargne wallonne au bénéfice de la Wallonie. Déjà, les ministres-présidents Dehousse et Collignon, y avaient songé : « Il manque gravement une banque wallonne ; toutes les banques sont nationales, étrangères ou flamandes. Même les banques dites nationales ont des stratégies de crédit qui ne tiennent pas compte des structures et des besoins ni des entreprises wallonnes, ni du secteur associatif et non-marchand wallon ». Par l'exigence de garanties excessives, les banques « freinent considérablement les initiatives de création de nouvelles activités et donc d'emplois, qu'il s'agisse d'indépendants, de PME, d'associations ou d'entreprises d'économie sociale.

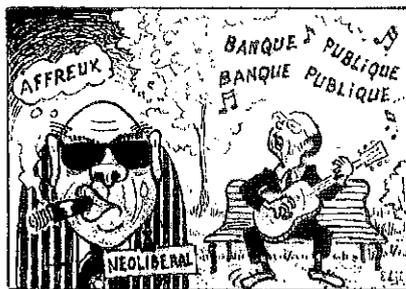
Une banque wallonne pourrait drainer l'épargne wallonne et surtout adopter une politique de crédit mieux adaptée aux besoins de développement de la Wallonie.»

Et 13 ans plus tard, les ministres Demotte et Marcourt annoncent la création d'une "Caisse d'investissement de Wallonie", déjà présentée comme une "banque". Il y aura donc bien appel à l'épargne publique, aux taux déterminés par le marché à son lancement, dès avril 2009. Tout citoyen pourra y souscrire, mais, et ce n'est que justice, l'incitant fiscal (les soustractionnels à l'IPP qu'autorise la loi de financement) sera réservé aux seuls résidents de Wallonie. La garantie de la Région sera accordée à 100 %. Les nouveaux moyens dégagés seront investis en particulier dans des sociétés actives dans le développement durable, autre bonne nouvelle.

Il était grand temps ! J'en ai déjà parlé. Alors que nous avons dépendu du système financier belge qui ne nous a jamais gâtés (*), la Flandre a eu la chance de voir son mou-

ÉCONOMIE WALLONNE

vement d'émancipation soutenu et partagé par les milieux économiques (et, plus discrètement, mais tout aussi efficacement, par les milieux syndicaux). C'est ainsi qu'est née il y a plus de trois quarts de siècle la Kredietbank. Et quand on sait le rôle qu'elle a joué dans le développement de la Flandre, y compris avec l'épargne wallonne via sa filiale devenue la KBC, on ne peut que regretter qu'une telle institution n'ait pas vu le jour plus tôt en Wallonie.



Et aux beaux esprits qui ne manqueront pas de jeter la suspicion sur l'influence supposée des politiques sur le devenir de cette institution, je répondrai que ce n'est pas parce qu'on est adhérent à un modèle politique qu'on est nécessairement incompétent. En matière financière, des non-politiques viennent de démontrer brillamment le contraire. Et, rien que pour le plaisir, je vous offre un autre passage de l'intervention d'Yves de Wasseige : « Opérer un rapprochement avec la France ». Le lien avec la première partie découle des derniers événements du monde bancaire. Son propos n'en était que plus pertinent :

« Quels que soient les rythmes de développement que prendra l'Union européenne, on est sûr de deux grandes orientations : un renforcement d'un noyau restreint autour de l'union monétaire et une extension plus lâche à un plus grand nombre de pays.

Rien ne se fera en Europe sans un accord entre l'Allemagne et la France ou bien il n'y a plus d'Europe et les pays européens se trouveront isolément confrontés au marché mondial, en concurrence directe et violente les uns avec les autres, ce qu'aucun pays européen ne souhaite.

Quel que soit l'avenir, la Wallonie a tout intérêt à accrocher son wagon à une locomotive. Dès lors, elle n'a pas d'autre choix que la France. Les tendances actuelles y concourent

d'ailleurs déjà : participations importantes de firmes françaises dans des entreprises wallonnes de valeur, courant d'échanges commerciaux importants avec le marché français. (...)

Outre l'adhésion à une même culture générale qui tire ses principes de la Révolution française et d'une langue commune, la Wallonie a également une proximité politique avec la France : même structure administrative (communes-province-région équivalent à municipalités-département-région), même architecture du droit (droit civil, droit commercial notamment) et des structures judiciaires, mêmes organisations sociales : syndicats, patronat, classes moyennes.

Si les mouvements centrifuges de la Flandre à l'égard de l'État belge continuent à se développer — ce que tout porte à croire — la Wallonie devra nécessairement opérer une alliance avec un grand pays, en fait la France.

Tout porte donc à opérer dès à présent dans le domaine politique, scientifique et social un rapprochement qui existe déjà dans le domaine économique et industriel, ainsi que dans le domaine culturel.

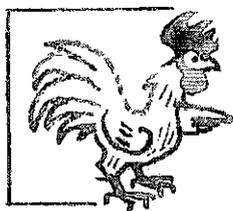
Cela n'implique évidemment pas un soutien à toute politique de la France, notamment dans sa politique de reprises des essais nucléaires militaires. Il est temps pour la Wallonie de se distancer nettement et systématiquement de l'intolérance rabique de certains milieux flamands à l'égard des initiatives des entreprises françaises.

Ce rapprochement n'obère évidemment pas les relations transfrontalières de proximité, comme l'EUREGIO (Liège, Maastricht, Aix-la-Chapelle), les Lorraines (Luxembourg, Grand-Duché et Lorraine française) ou celles de la province de Hainaut avec la Région Nord — Pas-de-Calais ou d'autres encore. Bien au contraire, ces échanges de proximité pourraient s'en trouver renforcés.»

Claude Thayse

extrait de son blogue-notes
<http://www.claude-thayse.net/>

(*) Il suffit de se rappeler, par exemple, que le système financier belge (Société générale, Lippens, Davignon et Cie...) ne s'est guère préoccupé de la Wallonie en choisissant délibérément et sans scrupules d'investir dans la sidérurgie maritime dans les années '50 au détriment de la sidérurgie wallonne, condamnant notre région à la pire crise de son histoire. Il faudra décidément un jour faire le bilan de ce que la Belgique nous a coûté...



Trilogiport sur les rails

Après de longues et difficiles tractations, l'aménagement du Trilogiport de Liège (eau-rail-route) est enfin décidé. Les ministres **Marie-Dominique Simonet** (ancienne directrice du port autonome de Liège) et **Michel Daerden** ont donné le coup d'envoi des travaux le 9 décembre. Ce projet, lorsqu'il sera réalisé en 2011 — si tout va bien ! — créera environ 2.000 emplois et augmentera considérablement les capacités d'accueil et de redistribution des marchandises (surtout par conteneurs) du port fluvial de Liège, troisième port européen de sa catégorie.

Il permettra aussi, souligne avec satisfaction le bourgmestre de Liège **Willy Demeyer**, de recevoir les grandes entreprises internationales qui ne peuvent plus s'installer dans la zone industrielle d'Anvers par manque de terrains.

J. L.

Extrait d'*Athena*, n° 246 / déc. 2008 :

500 millions de dollars pour Sonaca

On en parlait depuis des mois. Cette fois, c'est fait, l'avionneur wallon **Sonaca** vient de remporter un contrat d'ingénierie et de fabrication des bords d'attaque des voilures de l'*A 350*, le dernier programme d'*Airbus Industrie* et concurrent direct du *Boeing 787 Dream liner*. Lancé en décembre 2004, ce programme doit déboucher sur une nouvelle famille de long-courriers de moyenne capacité avec fuselage large. Trois versions sont prévues : *A 350-800* pour 270 passagers et un rayon d'action de 15.750 km, *A 350-900* avec 314 sièges et *A 350-1000* de 350 places avec distance franchissable de 15.400 km. Deux autres versions devraient ultérieurement rejoindre cette famille : l'*A 350-900R* très long-courrier et l'*A 350-900F* modèle fret.

L'*A 350* exploitera les dernières innovations technologiques telles que panneaux en composites à base de fibre de carbone, alliage à base

d'aluminium-lithium, réacteurs de nouvelle génération de *General Electric*, etc. Au total, plus de 60% de la structure sera construite en matériaux nouveaux.

Avec ce programme, **Sonaca** pérennise une activité débutée il y a plus de 25 ans avec le développement, la fabrication et l'assemblage des bords d'attaque des *Airbus* des familles *A 320*, *A 340* et *A 380*
<http://www.sonaca.com>
<http://airbus.com>

Partenariat académique

Le 28 octobre dernier, l'Université libre de Bruxelles (Ulb) a ratifié un partenariat privilégié avec l'Université Pierre et Marie Curie Paris Universités. Selon les termes de l'accord signé, les deux institutions s'engagent à encourager, renforcer et soutenir prioritairement leurs collaborations en matière de recherche, d'enseignement et d'échanges d'étudiants, de doctorants, de post-doctorants, de chercheurs et de professeurs.

Cette signature fait suite à une série de liens établis de longue date entre les deux universités. Plus de 30 projets de recherche ont été conduits ces dernières années en biologie moléculaire, aménagement du territoire, informatique, physique, chimie quantique, mathématiques de gestion, etc. Des échanges d'étudiants ont été réalisés en chimie, médecine, pharmacie, mathématiques, etc. Des doctorants effectuent leur thèse en cotutelle, un master en bio-informatique et l'autre en statistique sont actuellement en cours de réalisation. Ces liens, et bien d'autres encore, expliquent le partenariat signé entre les deux universités.

Avec 30.000 étudiants — 10.000 en médecine, 20.000 en sciences —, 4.000 chercheurs, 3.000 ingénieurs et 180 laboratoires, l'Université Pierre et Marie Curie Paris Universités incarne l'excellence française en sciences et médecine. Sept unités sont offertes aux étudiants : chimie, ingénierie, mathématiques, médecine, physique, sciences de la vie, terre, environnement et biodiversité. Elle fédère aussi l'École polytechnique universitaire, l'Institut d'astrophysique de Paris, l'Institut Henry Poincaré et les stations marines de Roscoff, Banyuls et Villefranche-sur-Mer.

En matière de recherche, l'Université Pierre et Marie Curie Paris Universités a axé ses travaux sur quatre pôles : la modélisation et l'ingénierie;

la matière et les nouveaux matériaux; l'espace, l'environnement, l'écologie et la génomique, les systèmes de communications cellulaires et les nouvelles approches thérapeutiques.
<http://www.ulb.ac.be>
<http://www.upmc.fr>

Retraites : France-Belgique

Je vous invite à lire l'édito de Tony Coenjaerts (avec qui j'ai brièvement joué au rugby au BUC, mais ça, c'est une autre histoire...) dans le *Trends-Tendances* de ce jeudi 6 novembre. Il est consacré à la réforme du régime des retraites en France.

Un extrait :

«Le système (français) ne prend comme base de calcul que les 25 meilleures années. Et le nôtre, 45 années, toutes "mauvaises" dans la mesure où les rémunérations qui servent de base au calcul de pensions ont, deux décennies durant, été plafonnées avec avarice et lauderie alors que les montants sur lesquels étaient perçues les cotisations sociales restaient joyeusement déplafonnés. Dans le même temps, les périodes qui ouvrent des droits sans cotisations correspondantes ont été, avec la complicité active des syndicats, élargies au-delà du raisonnable. L'effet raboteur de ces filouteries, opérées au nom d'une solidarité mal comprise, est aujourd'hui ravageur et consterne jusqu'aux socialistes eux-mêmes, pourtant acteurs majeurs de ce désastre. Nos pensions légales sont parmi les plus ridicules d'Europe...»

Sa conclusion ? **Le paradis à côté de l'enfer ! On deviendrait rattachiste pour moins que cela...** Alions, Tony, il reste à transformer... Mise à jour, info complémentaire ou bémol...

La revue médicale britannique *The Lancet* signale par ailleurs que l'espérance de vie "en bonne santé" est inférieure à l'âge de la retraite pour bon nombre d'hommes européens. Les chercheurs estiment que «sans amélioration de l'état de santé des personnes vieillissantes, repousser l'âge de départ à la retraite sera difficilement réalisable pour certains pays de l'Union». L'étude indique qu'en Europe, les hommes vivent en moyenne sans ennui de santé jusqu'à 67 ans et 7 mois. Les femmes, elles, jusqu'à 69 ans...

Extrait du blogue-notes de **Claude Thayse**



La situation politique au jour le jour

- **14 octobre** — Le gouvernement présente un budget en équilibre. Une fois de plus... mais une fois de plus, c'est faux et personne n'y croit. Les calculs reposent sur une hypothèse de croissance irréaliste, sur certaines espérances de recettes très hasardeuses et sur une non-prise en compte de conséquences prévisibles de la crise financière. En outre, la Région flamande refuse de payer la contribution attendue d'elle (410 millions d'euros) et son exemple entraîne les deux autres. Pas de taxes nouvelles pour le citoyen ? Euh, si, il y en aurait une sur les billets d'avion et on ne rétrocéderait au consommateur qu'une partie des baisses d'accises suscitées par une chute conjoncturelle des produits pétroliers. Pendant ce temps, la crise financière continue. Ethias, le groupe KBC et ING émettent des signaux d'alarme. À cours de liquidités et aux prises avec des marchés en contraction, d'autres secteurs accusent les coups. Le Limbourg a perdu près de 1.500 emplois en quelques semaines. En Wallonie aussi, la série noire s'enclenche.
- **17-19 octobre** — Conférence au sommet de la Francophonie au Québec. Une fois encore, un Premier ministre flamand s'y pavane, alors que les francophones sont traqués chez lui.
- **18 octobre** — L'ex-Premier ministre Guy Verhofstadt se fait élire vice-président du VLD "ouvert". Gageons que l'on n'a pas fini d'entendre parler de lui dans notre pauvre vie politique. M. Didier Reynders fait encore mieux : il est réélu président du MR avec le score mussolinien de 91% des voix des militants. L'ultra-libéral et quasi-unitariste flamand Rudy Aernoudt annonce la création d'un parti qui aura des listes à Bruxelles et en Wallonie (voir aussi p. 20).
- **19 octobre** — À peine reconduit à la présidence du FDF, M. Olivier Maingain se produit à la Fête du peuple fouronnais. Il promet que le sort de Fouron fera partie de la négociation communautaire, ce qui fait frémir plus d'un politicien francophone. Plus mesuré, le ministre régional Jean-Claude Marcourt se contente de protester contre le grignotage des facilités linguistiques de la commune.
- **20 octobre** — Il faudra encore payer pour les imprudences du monde financier. L'assureur Ethias, avec lequel bon nombre de municipalités sont en affaires, a besoin d'un milliard et demi d'euros. Les gouvernements fédéral, wallon et flamand y vont chacun de leur caisse pour 500 millions d'euros.
- **25 octobre** — M. Reynders déclare au *Soir* : « Avec Yves Leterme (et lui), c'est Martens-Gol ». Drôle de référence que celle de ce duo d'une période politique où la Wallonie fut roulée dans la farine du flamando-belgicisme...
La crise faisant baisser le prix de l'acier, le groupe Arcelor-Mittal annonce la fermeture du haut fourneau G qu'il avait promis de rouvrir quand il mit la main sur la sidérurgie liégeoise... et qui fut une contrepartie à des sacrifices dans le potentiel carolorégien. Fiez-vous aux grandes sociétés multinationales ! Le tout est de ne pas oublier la leçon, mais rien n'est moins assuré.
- **26 octobre** — Avec le cas de la KBC, la crise financière rejoint le communautaire. Car ce n'est pas une

banque "belge", c'est l'orgueil de la finance flamande, une des sources de la puissance économique de la Flandre. Comme les autres, au début de la tourmente, elle s'est montrée sûre d'elle-même et péremptoire. Puis elle a fini par appeler l'État au secours. Appel entendu, elle va recevoir un apport en capital de 3,5 milliards d'euros. Moyennant des actions ? Nenni. Un simple droit au dividende et deux postes d'administrateur, avec (mais il faut voir) un droit de vote sur les décisions stratégiques. On ne l'entend pas dire merci au CD&V, mais cela va sans dire. Le bruit commence à courir que les dirigeants de Fortis ont trompé leurs actionnaires et le public en diffusant, avant la déconfiture, de fausses informations sur l'exposition de la banque aux risques du marché.

■ **28 octobre** — Le CDH intensifie l'attaque, commencée le 18 par Mme Joëlle Milquet, contre les utopies énergétiques des Verts. Le ministre régional wallon André Antoine démontre, dans *Le Soir*, qu'il est impossible de renoncer aux centrales nucléaires en 2015, sous peine de créer une rupture grave des fournitures de courant à l'économie et aux particuliers et de ne pas tenir les engagements "climatiques" du royaume. Fureur d'Écolo selon lequel leur maintien en activité incitera à réduire les investissements dans les énergies renouvelables. On se demande bien pourquoi : les deux doivent aller de pair. L'atome n'est pas une solution satisfaisante à long terme, mais il est probablement irremplaçable pendant encore 20 ans.

■ **2 novembre** — À qui se fier, ma brave dame ? Le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht (VLD "ouvert") fait l'objet d'une plainte pour délit d'initié, révèle l'hebdomadaire flamand *Humo*. Il aurait vendu des actions de Fortis avant l'annonce du naufrage de la banque. D'après lui, il s'agit d'un "petit paquet" liquidé par sa femme et son beau-frère pour le compte de sa belle-mère, la pauvre vieille n'étant plus capable de gérer ses affaires. Et cela sans avoir été tuyauté par lui. Touchant. Mais vrai ? Les sans-cœur du SP.A, de *Graen !* et d'Écolo n'y croient pas et réclament une enquête. Le CDH fait les gros yeux. On remarque le silence du PS qui en a bien d'autres sur les cornes.

Par ailleurs, les petits actionnaires de Fortis accusent MM. Leterme et Reynders d'avoir su, dès le mois d'août, la vérité sur la situation de la banque et néanmoins continué à prodiguer là-dessus des déclarations rassurantes. Gênant, ça, si c'est exact.

■ **5 novembre** — Le ministre régional flamand de l'Intérieur Marino Keulen (VLD dit "ouvert") confirme qu'il ne nommera pas les bourgmestres en suspens de Crainhem, Linkebeek et Wezembeek-Oppem, qu'il jette à la corbeille l'avis des enquêteurs (à vrai dire ingénus) du Conseil de l'Europe, et qu'il exige l'envoi en néerlandais (avec traduction française pour ceux qui le désirent) de tout document des communes à facilités relatif aux "contacts entre particuliers" (*sic*), ce qui implique les convocations électorales. En outre, il faut s'assurer que l'administré francophone, qui en réclame le renouvellement, n'a pas changé de sexe linguistique dans l'intervalle. Ainsi, revient à la surface, en pleine bourrasque financière, un des dossiers les plus brûlants de la négociation communautaire.

■ **6 novembre** — Les problèmes financiers restent au premier plan de l'actualité. Le procureur du roi intervient dans la procédure introduite par des actionnaires de Fortis, furieux du dépeçage du groupe. Il estime irrégulière la cession des actifs belges à la BNP Paribas par le CA sans avoir réuni une assemblée générale, seule compétente en la matière. Il demande aussi la réunion d'un collège de vérificateurs afin d'éclairer les conditions dans lesquelles ont été prises les décisions d'octobre. C'est la flèche du Parthe !

Le gouvernement essaie de limiter l'obtention de parachutes dorés. Mais déjà les lobbies essaient de freiner l'ardeur gouvernementale et ils ont des complices au sein de la majorité !

■ **7 novembre** — Encore une preuve de la fumisterie que constitue la présentation d'un budget fédéral en équilibre : il n'y aura pas de taxe sur les billets d'avion alors que les 132 millions d'euros espérés avaient déjà été comptabilisés.

■ **9 novembre** — Dans le *Laatste Nieuws*, M. Leterme avertit sévèrement les actionnaires de Fortis qui veulent se plaindre en justice. M. Reynders les avait déjà prévenus qu'ils risquaient ainsi de faire disparaître ce qui restait de valeur à leurs titres. Le Premier ministre va plus loin, constatant qu'ils ont causé leur propre malheur en approuvant l'achat d'ABN-AMRO par l'ancien groupe et qu'ils n'ont jamais protesté contre les gâteries que se distribuèrent ses dirigeants : il les menace de ne plus laisser garantir leur portefeuille par l'État si leur action acculait la banque à la faillite. Ils n'ont pas l'air impressionnés. De son côté, la commissaire européenne Neelie Kroes, farouchement néolibérale, demande aux gouvernements bénéluxiens des explications sur leurs transactions du dossier Fortis : n'y a-t-il pas aide d'État sous roche ?

■ **12 novembre** — M. De Gucht se défend comme un beau diable d'avoir commis un délit d'initié devant la commission des Relations extérieures de la Chambre, il affirme maintenant avoir dit à sa femme de ne pas vendre ses actions Fortis. Elle ne l'a pas écouté. Il est une victime du féminisme ambiant ! L'enquête continue, mais on n'en saura jamais sans doute beaucoup plus. Il est déjà pratiquement absous par le PS et le CDH. Mais quelle que soit la vérité, il est politiquement flambé. D'autre part, le dossier Fortis commence à sentir mauvais. Avec une belle franchise néerlandaise, Mme Kroes traite M. Leterme de menteur. Celui-ci prétendait qu'il n'avait pu contacter personne à la Commission européenne parce que c'était un jour de week-end ! Complicant tout, alors que l'action Fortis dégringole encore, le groupe chinois, un des principaux actionnaires, réclame la convocation d'une assemblée générale pour réexaminer la vente à BNP Paribas.

M. Leterme et son gouvernement sont sur la sellette. Le gouvernement wallon n'est pas non plus sur un lit de roses. Le député-maire de Waterloo Serge Kubla (MR) qualifie son budget de "farce" et ne voit dans le plan Marshall qu'un "slogan de pub". Notons qu'il ne propose rien. La Région wallonne affecte 30 millions d'euros, pour 2009, à un nouvel outil de recherche scientifique sur le vivant, le "*Walloon Institute for life sciences lead*". Bravo pour l'initiative, mais zéro pour ce nom, abrégé en "WILL". La culture française est-elle devenue un objet de doute pour l'équipe Demotte ? Et ne se rend-elle pas compte que cette aliénation linguistique éloigne un peu plus les Wallons de la fierté d'être eux-mêmes ?

■ **14 novembre** — On commence à sentir les lourdes conséquences des effondrements bancaires. Les faillites se multiplient, les communes qui avaient beaucoup investi chez Dexia refont leurs comptes avec inquiétude. La dette publique, qui était de 305 milliards d'euros s'alourdit encore de 652 millions (selon une première estimation).

■ **17 novembre** — Un des dinosaures les plus coriaces du belgicisme flamand, l'actuel vice-président du VLD Herman De Croo présente le libelle qu'il a commis sous le titre *Que la Belgique crève ? Questions aux séparatistes*. Des questions ? Une charge plutôt ! Mais qui envoie l'auteur le nez dans la poussière. Il n'a rien trouvé de mieux que d'exhumer les faux calculs du groupe de Couderberg (*The cost of non-belgium*) avec évidemment la

même conclusion : tout le monde perdrait à la fin de l'amère patrie !

À reprendre au bâtisseur des unitaristes — au fond, le bonhomme en fut et il regrette le temps béni où il tenait le haut du pavé.

■ **18 novembre** — Le tribunal de commerce de Bruxelles déboute les actionnaires de Fortis qui attaquaient le dépêchement du groupe. Soulagement des gouvernements concernés et du personnel, mais il y a de l'appel en vue. Le jugement, qui admet que l'opération a manqué de transparence, mandate trois experts pour percer les ténèbres.

Dans le *Morgen*, M. De Gucht s'en prend au père et au fils Michel (pas à la mère heureusement !) qu'il accuse d'empiéter sur ses compétences en se mêlant intempestivement des affaires congolaises. Que ce soit vrai ou non, Karel, lui, est complètement grillé à Kinshasa et on ne voit pas comment il pourrait encore peser sur le cours des tribulations de notre ex-colonie.

■ **19 novembre** — On commence à reparler beaucoup des activités de M. Frédéric Daerden, député et fils de Michel. Écolo et le CDH, qui le suivent à la trace, affirment qu'il ne s'est nullement dessaisi de ses tâches de réviseur d'entreprise dans des sociétés publiques dont tous deux sont des tuteurs politiques. La démonstration passe par l'identification des sociétés-écrans par lesquelles se poursuivrait le conflit d'intérêt.

La mauvaise odeur que l'on renifle en trop d'endroits du monde politique est également présente à la périphérie de celui-ci : la piscine d'Ans et la gare des Guillemins sont des gouffres financiers injustifiables au regard des vrais besoins de la Wallonie, le Forem se dérobe à des enquêtes gênantes, le bourgmestre de Bruxelles protège le chef de sa zone de police qui a trop longtemps refusé de sanctionner deux de ses hommes pris en flagrant délit de vol dans une librairie... cambriolée. Ô hommes intègres ! Mme Onkelinx fait pousser des cris d'orfraie à ses alliés libéraux en réclamant un plan de relance économique sans tenir compte de l'équilibre budgétaire. Serait-elle la seule à ignorer que cet équilibre n'existe que dans le babil des auteurs du budget ?

■ **24 novembre** — On s'intéresse beaucoup en Wallonie à la bagarre entre le sénateur-maire de Huy Anne-Marie Lizin et le MR qui a rompu *de facto* son alliance locale avec elle, soutenu par une dissidence de conseillers socialistes. Il n'y a plus de majorité au conseil communal. L'opposition la somme de s'expliquer, "pièces compromettantes à l'appui" selon le député libéral Henri Jamar, sur des retraits financiers suspects au Centre hospitalier hutois. Elle n'a donné un début d'explication que sous la pression de M. Elio Di Rupo. Et, sans perdre de sa verdeur langagière, elle refuse de démissionner. Pour elle, l'affaire est simple : elle est victime de la stratégie du MR pour devancer le PS aux prochaines élections régionales. Vraiment ?

■ **26 novembre** — La réponse du ministre-président Kris Peeters aux francophones n'a pas traîné. Il approuve M. Keulen. Et si la nomination des 3 bourgmestres en cause est un préalable au dialogue, eh bien, il n'y aura pas de dialogue !

Mais c'est M. Keulen qui, conciliant, propose de reconsidérer sa position si les 3 organisent les élections de juin selon la loi (flamande).

Il y a six mois, l'intransigeance thioise avait suscité des éclats de voix, mais la crise assourdit la querelle. Tiens, le gouvernement fédéral accepte maintenant un déficit budgétaire de 2%. Si seulement on en restait là ! Mais les mauvaises nouvelles économiques qui s'accumulaient surtout en Flandre, trop dépendante de son commerce extérieur, se font nombreuses en Wallonie. Carsid, par >>>

exemple, ferme jusqu'en mars son haut fourneau de Marcinelle.

■ **27 novembre** — Les présidents francophones proposent à leurs homologues flamands de reprendre à 8 le fameux dialogue. C'est non — encore un instant avant le confédéralisme, M. le bourreau ! Mais les présidents des Parlements wallon, bruxellois et germanophone annoncent qu'ils ne déclenchent pas une nouvelle procédure en conflit d'intérêt qui permettrait de gagner encore 4 mois. Dès lors, le dossier BHV pourrait passer très vite à la Chambre où la majorité flamande semble décidée à aller jusqu'au bout. Danger de conflagration majeure pour nos belgicains.

■ **28 novembre** — Le VLD est tellement "ouvert" qu'il propose de faire de l'anglais une "langue d'accueil" à Bruxelles. Naturellement, le professeur Van Parijs (Flamand déguisé en francophone et anglophone compulsi) approuve. Nouvel essai de défranciser la capitale ? Meuh non, nee ! Seulement, il n'est pas question d'amender le régime linguistique de la périphérie. Là, c'est la *heilige vlaamse grond* et même si la *moedertaal* n'y est pratiquée que par une minorité déclinante. Pas touche !

■ **2 décembre** — L'assemblée générale des actionnaires de l'ex-groupe Fortis recale deux fiefés belgicains néolibéraux qui avaient le culot d'être candidats au nouveau CA de la holding belge : le vicomte Étienne Davignon qui voulait, s.v.p. en être le président et M. Philippe Bodson, coresponsables de la catastrophe d'octobre. La veille, à la surprise générale, ils avaient réussi de justesse l'examen devant l'assemblée de la holding néerlandaise. Reste également sur le carreau le président du conseil sortant Jean-Michel Hessels qui ne vaut pas mieux qu'eux.

Le Conseil de l'Europe condamne sévèrement l'intransigeance flamande dans les communes de la périphérie bruxelloise. Mais il ne fait que recommander et le gouvernement flamand répond par un haussement d'épaules. Il s'y était d'ailleurs fait représenter par le très nationaliste flamand Frans Borginon, membre dirigeant du cabinet de M. De Gucht.

■ **5 décembre** — Le gouvernement wallon dévoile

un plan régional de relance mobilisant 5 milliards d'euros à prendre largement, c'est justice, sur les sommes imprudemment promises au fédéral. On remarque surtout, et enfin, la création d'une Caisse wallonne d'investissement qui s'occupera de recueillir l'épargne des citoyens (avec garantie des placements) en vue de financer principalement le développement durable (voir aussi p. 15).

■ **8 décembre** — Les ministres régionaux Marcourt (PS) et Vandembroucke (SP.A) publient ensemble une tribune libre dans *Le Soir* et *De Standaard*. Pour relancer le dialogue communautaire, ils proposent de régionaliser certaines compétences de la politique de l'emploi. Rien de révolutionnaire, mais un tabou socialiste est ébréché. Ils ont écrit sans consulter personne. Mme Milquet s'en fâche.

■ **9-10 décembre** — Parce qu'il faut bien s'occuper des vrais problèmes-des-gens, le gouvernement dévoile coup sur coup une intervention pour débloquer les négociations des partenaires sociaux et un plan de relance. La première va lui coûter au bas mot un milliard d'euros de recettes fiscales (sans compter 428 déjà budgétés pour relever les allocations sociales). Elle s'imbrique dans le second qui ajoute un milliard à l'ardoise, notamment par des réductions de la TVA, de certaines charges des entreprises et de la facture énergétique des ménages. S'ajoutent à la sauce quelques mesurette sociales et une accélération de certains investissements publics. Ce qu'il y a de plus consistant dans le plat, c'est l'abaissement de la TVA sur la construction d'une première habitation ou de bâtiments publics. Le tout ne s'applique qu'en 2009. M. Reynders se félicite qu'on soit resté dans le cadre fixé par la Commission européenne. La crise a encore de beaux jours devant elle.

■ **12 décembre** — Coup de tonnerre (dans un ciel chargé, il est vrai), la Cour d'appel de Bruxelles donne raison aux actionnaires en révolte de Fortis. Elle décide que la vente à BNP Paribas aurait dû être décidée par une assemblée générale. Elle suspend aussi les cessions à l'État néerlandais et charge un collège d'experts de refaire les calculs. À la prochaine pour la suite !

Jacques Rogissart



ECHOS DE FRANCE

Obrubilée par la crise financière et ses graves conséquences économiques et sociales, braquée sur l'action de M. Nicolas Sarkozy, président de l'Union européenne jusqu'au 31 décembre, la presse

française n'a plus prêté attention au problème belge, sauf l'article publié le 4 décembre par *Le Point* et intitulé *Si la Wallonie devenait française...*

Cet article a suscité une réaction parue dans *Le Soir*, commentée à son tour par notre ami Oculus !

Méfiez-vous du regard torve !

Oui, méfiez-vous du regard torve, c'est-à-dire oblique, louche. Surtout quand cet adjectif peu flatteur et prononcé à la flamande — torf — s'applique aux propos d'un dénommé... Torfs, professeur à l'université de Leuven, auquel un journal bruxellois du soir accorde la faveur d'une chronique régulière dans ses colonnes.

Mais pourquoi vous parler ici des élucubrations du philo-

sophe Torfs parue le 11 décembre dernier ? Prenez d'abord connaissance du point de départ de sa "réflexion". Poursuivant dans la lignée des très nombreux quotidiens et revues français qui l'ont précédé sur le même sujet l'hebdomadaire *Le Point* a tiré en couverture le 4 décembre précédent : « *Si la Wallonie devenait française...* ».



En pages intérieures, dans la rubrique *Monde*, le journaliste français, assisté d'un collègue bruxellois, revient sur cette solution politique de plus en plus consistante >>>

dans le contexte lancinant du refus obstiné du ministre flamand Marino Keulen de nommer dans leurs fonctions trois maires bruxellois élus démocratiquement. Agacé par ce caillou hexagonal dans sa chaussure de Flamand regardant la Belgique comme sa chose, le chroniqueur au nom évocateur d'égarément, après quelques inutiles bonds en l'air pour échapper à cette irritation planétaire, se met alors à triturer l'article dénonciateur dans tous les sens pour tenter de lui extorquer des choses... qui n'y sont pas. Exemples :

1. Évoquée dans la rubrique *Monde* entre la Thaïlande et l'Espagne, la Wallonie se trouve loin de la France ;
2. La France s'intéresse à la Wallonie pourvu que celle-ci demeure un pays lointain et exotique ;
3. L'Europe n'acceptera pas une ville française comme capitale ;
4. Plus personne n'aimerait les Wallons à partir du moment où ils rejoindraient la France ;
5. En ne parlant pas anglais, les Wallons peuvent être des oppresseurs eux-mêmes (supposition plus que curieuse!).

Tout ça pour en arriver à sa conclusion belgo-flamande en forme d'exhortation pateline, immédiatement suivie d'une mise en garde : « *Chers amis francophones, choisissez le moindre mal. Ne quittez pas les Flamands pour vous perdre en France.* »

J'avale ma salive. On en a déjà entendu de drôles venant de "nos amis flamands" (comme se plaisent à les désigner certaines de nos éminences ministérielles francopho-

nes !). Mais, pour tout esprit normalement constitué, choisir "le moindre mal", c'est tout de même... choisir le mal ! Quant à "se perdre en France", je ne vois pas bien où est le risque, puisque nous disposons, en tant que Wallons, de la meilleure boussole qui soit pour nous orienter dans ce vaste territoire : la langue française. Mais, me direz-vous, n'est-ce pas un peu léger de jouer sur la quasi-homophonie d'un adjectif et du nom d'une personne pour fustiger les propos troubles de cette dernière ? Peut-être. Reconnaissez quand même que, devant tant d'âneries proférées par un titulaire de chaire universitaire, la tentation était grande — par jeu, répétons-le — d'imaginer un lien entre le porteur d'un patronyme et la nature de ses pensées. Pensées qui ne méritent guère qu'on s'y attarde, c'est vrai. Juste qu'on les épingle. Ce qu'a d'ailleurs fait en quelques mots bien sentis Willy Burgeon, président honoraire du Parlement wallon, dans sa brève réponse parue dans le même journal le 16 décembre suivant : « (...) *La possibilité s'offre aux Wallons d'appartenir à un grand pays, à une République, de ne plus perdre leur temps dans des débats d'un autre âge, de faire de la politique au sens large, de prendre l'air du large (de l'Atlantique au moins !). Ici, on a les philosophes qu'on peut. En rejoignant la France, nous serions au pays des Grands Philosophes !* »

Oculus

P.-S. : Vexé de heer Torfs en lisant les réactions à sa chronique parues les jours suivants dans les courriers de lecteurs ! Ne pas le compter, lui, parmi les Grands Philosophes, quel affront ! D'où sa réaction aux réactions (n'appelle-t-on pas cela « *polémiquer* » ?) publiée dans le même journal le 18 décembre. Rassurez-vous, nous vous épargnerons ce second train de sottises.



W
DE
FLANDRE
nov./déc.
2008

Jean-Paul Roos

Surtout ne pas apparaître comme un mauvais Flamand

On le sait, le ministre flamand de l'intérieur, Marino Keulen (VLD), a confirmé fin novembre qu'il ne nommerait pas les bourgmestres de Drogenbos, Crainhem et Wezembeek-Oppem, trois communes de la périphérie de Bruxelles situées en territoire flamand, mais dont la population est majoritairement francophone. Cette décision a été précédée d'un jeu d'influence au sein du gouvernement flamand. En effet, le ministre-président, Kris Peeters, qui a ravi la baguette du dialogue entre communautés à son "ami" Yves Leterme, craignait que la non-nomination ne torpille son projet. Seulement voilà, il fallait à tout prix éviter d'apparaître comme un "mauvais Flamand", préoccupation omni-

présente dans l'esprit des hommes et des femmes politiques flamands. Quelques articles parus dans la presse flamande sont éclairants à cet égard.

— *Gazet van Antwerpen* : Tactiquement, Peeters a été très adroit en appelant les francophones à respecter les décisions que la Flandre prend dans le cadre de ses compétences et en focalisant l'attention sur les problèmes socio-économiques auxquels la Flandre doit répondre. Cela permettait d'éviter la discussion sur la question de savoir qui est le meilleur Flamand.

— *De Morgen* : À six mois des élections régionales [...], la considération qui l'emporte sur tout, c'est de préserver son image flamande. Peeters est donc prisonnier : il peut difficilement critiquer trop durement Keulen, car il serait immédiatement dépeint comme un mauvais Flamand et apporterait la preuve incontestable qu'après l'éclatement du cartel, le CD&V a renié les points de son programme qui concernent la défense des intérêts flamands. Dans un autre contexte, un parlementaire VLD, cité par l'hebdomadaire *Knack*, a été tout aussi clair : Quand le cartel CD&V-NVA a éclaté, dit-il, nous avons pensé : "Ouf ! Nous ne devons plus nous faire passer pour plus *"vlaamsgezind"* (sensibles à

la cause flamande) que nous ne le sommes !"

Aux yeux de l'opinion publique du nord du pays, donc, un mauvais Flamand est un Flamand qui se montre accommodant envers les francophones.

Pour une personnalité ou un parti politique flamand, cette attitude est suicidaire. Il suffit pour s'en convaincre de voir ce qui est arrivé à Agalev et au SP.A lors des derniers scrutins : leur discours conciliant, ou pas trop va-t-en-guerre, leur a fait perdre un électeur sur deux. Du côté francophone, les mendiants des partis qui nous gouvernent et les bénis-oui-oui de tous bords qui se voilent la face feraient bien de s'en souvenir.

Aernoudt ou la 5^e colonne

On ne peut plus l'ignorer, tant la presse en a parlé : Rudy Aernoudt, ancien chef de cabinet de ministres libéraux, la Flamande Fientje Moerman et le Wallon Serge Kubla, vient de créer un parti politique francophone, qui se propose de « *restaurer la confiance des citoyens envers la politique en les impliquant mieux dans les processus de décisions et [de] mettre fin aux dérives de la partitocratie et du clientélisme* ».

Le beau programme que voilà ! >>>

Voyons cela de plus près. Sur le plan socio-économique, le nouveau parti propose, entre autres, le développement durable, une opération *mani pulite* (1) en Wallonie et à Bruxelles ou encore un impôt de 25 % quel que soit le revenu (à partir d'un certain niveau). Voilà donc un condensé de mesures consensuelles (qui est contre le développement durable ?), populistes («*toute la classe politique wallonne et bruxelloise est corrompue*») et ultralibérales (suppression de la progressivité de l'impôt). À chacun de juger du sérieux de ce programme !

Et sur le plan institutionnel ? Le programme qui concerne Bruxelles est très révélateur de la finalité de ce parti.

■ «*Il faut faire de Bruxelles une région à part entière*», à l'égal de la Flandre et de la Wallonie. Qui s'en plaindrait ? Sauf que le programme prévoit aussi qu'«*il faut scinder l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde et que les frontières actuelles de la région de Bruxelles sont intangibles*». C'est très exactement ce que revendiquent tous les partis flamands. On a assez dit que les Bruxellois, mais aussi les Wallons, ont tout à perdre à accéder à cette exigence flamande : en cas d'éclatement de la Belgique, les frontières seraient irrévocablement fixées et Bruxelles se trouverait à tout jamais enclavée en Flandre.

■ «*Bruxelles est une ville cosmopolite*», ce qui est une autre manière de dire qu'elle n'est pas majoritairement francophone. C'est le discours que tiennent d'autres infiltrés, les Van Parijs et consorts. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que, dans la perspective de son indépendance, la Flandre préfère que sa capitale soit perçue comme multiculturelle plutôt que comme francophone.

■ «*Bruxelles doit organiser elle-même son enseignement*», étant entendu que «*cet enseignement sera bilingue*». Une des raisons invoquées par Aemoudt (mentionnée dans la presse flamande uniquement) est qu'il «*ne voit pas pourquoi la Flandre paierait pour des écoles dans lesquelles il n'y a pas un seul Flamand*» ! Plus fondamentalement, cette proposition est un poison qui tue lentement, mais sûrement : elle va dans le sens de ce vieux fantasme du mouvement flamand qu'est la flamandisation de Bruxelles.

■ «*Pour financer Bruxelles, il faut percevoir pour moitié l'impôt sur le lieu du travail*». Cela implique la régionalisation de la fiscalité, ce que ré-

clament à cor et à cri tous les partis flamands.

Ainsi donc, avançant des propositions consensuelles, à première vue frappées au coin du bon sens ou inspirées par le souci d'apaiser les tensions, c'est un militant flamand, ami du flamingantissime Jean-Marie Dedecker, qui s'installe en Wallonie et à Bruxelles pour saper de l'intérieur la résistance qui y subsiste encore. Il reste à espérer que les Wallons et les Bruxellois ne céderont pas au chant de ces perverses sirènes...

(1) Opération Mains propres, par analogie avec le combat contre la corruption mené par des juges en Italie.

Une seule voix en Flandre...

«*Marino Keulen a tort*» a osé écrire Douglas De Coninck dans le *Morgen* en refusant la nomination des trois bourgmestres de la périphérie bruxelloise. Douglas est bien le seul !



En effet, Paul Geudens, l'influent éditorialiste de *Gazet van Antwerpen*, attaque, non seulement les francophones en général, mais aussi la commission du Conseil de l'Europe qui a "conseillé" la nomination des trois bourgmestres-outlaws, Arnold d'Oreye de Lantremange (FDF, Crainhem), Damien Thiéry (FDF, Linkebeek) et François van Hoobrouck d'Aspre (MR, Wezembeek-Oppem). Tous ces francophones, pleurniche de Heer Geudens, tous des ingrats qui oublient les milliards d'euros venus du Nord chaque année, et se répandent partout en calomnies sur la Flandre. Intolérable !

Et, pour Eric Donckier (*Het Belang van Limburg*), le ministre de l'Intérieur flamand Marino Keulen a bien raison, car il a la loi pour lui. Quant aux francophones de la périphérie, ils ont ce qu'ils méritent parce qu'ils ont refusé d'apprendre le néerlandais alors qu'on leur en offrait la possibilité. Passez muscade !

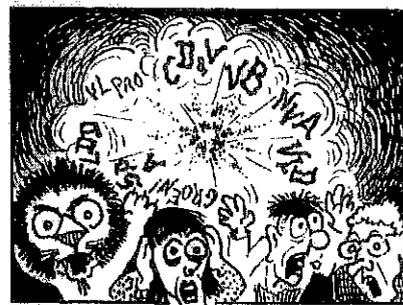
Une Flandre éclatée

Dans *Le Soir* (03.12), Martine Dubuisson nous détaille le nouveau paysage politique de la Flandre, éclatée en 8 partis de taille très inégale. Le CD&V, quoiqu'en perte de vitesse, resterait en tête, mais suivi par qui ? Réponse difficile parce que l'opinion flamande, déçue notamment par l'absence de la grande réforme promise, verse dans l'antipolitisme.

Selon les sondages, le *Vlaams Belang*, miné par des querelles internes, perdrait beaucoup de plumes et le SP.A continuerait sa descente aux enfers. Quant aux libéraux de l'*Open VLD*, ils ne semblent pas inspirer une grande confiance ; «*que fait-il de positif ?*» se demande à son propos le politologue gantois Carl Devos. Et la NVA, qui a joué la carte de l'intransigeance, dépassera-t-elle la barre des 5% ? Possible, mais de peu.

Parmi les autres, aussi peu séduisants, *Groen !*, parti des verts flamands, n'est crédité au mieux que de 7%, ce qui n'est pas glorieux au vu des énormes problèmes menaçant la planète.

Enfin, la *Lijst Dedecker* pourrait se hisser à la deuxième place, car elle est forte des ralliements «*d'une centaine de mandataires d'autres partis (VB, VLD, CD&V, même SP.A)*». Jean-Marie Dedecker-le-populiste serait alors demain le meilleur défenseur des aspirations nationalistes flamandes.



On verra si le désarroi de l'opinion au Nord et l'éparpillement des voix retarderont la réalisation du confédéralisme tant de fois annoncé.

Tous les analystes politiques demeurent prudents et, comme le dit Vincent de Coorebyter, «*on risque de plus en plus d'avoir des gouvernements (fédéraux) faits de bric et de broc, avec une aile flamande plus difficile à manier*».

Jusqu'au moment où les élus flamands de la plupart des partis se retrouveront unis pour défendre la cause de la Flandre. Réponse probable en juin 2009... ou avant !



ÉPINGLÉ DANS LA PRESSE

L'autre cartel

Souvent oublié, le cartel qui regroupait le SP.A (socialistes flamands) et *Spirit*, l'autre branche issue de la défunte *Volksumie*, a du plomb dans l'aile. En octobre, les "modérés" de *Spirit*, plus à gauche (?) que leurs anciens copains ralliés à la NVA, ont éprouvé le pressant besoin d'adopter l'adjectif *Vlaams* à leur nouvelle appellation : *Vlaams Progressieven*.

Est-ce ce changement qui a mécontenté le SP.A ? On ne sait. En tout cas, de nombreuses voix se sont élevées chez les "Socialisten" au motif que *Spirit* ne leur avait jamais rapporté que des brouilles.

Le chef de file des VL Pro, Bert Anciaux, a expliqué qu'en temps de crise, «leur présence restait indispensable sur l'échiquier politique flamand».

En clair : Flamands d'abord et éventuellement à gauche ensuite.



Un fédéral douteux ?

Le 10 novembre, M. Rudy Demotte explique doctement au *Soir* que, face à la crise financière, la Région wallonne et la Communauté française collaborent avec ardeur pour aider les citoyens et cela d'autant mieux qu'il avoue se méfier du fédéral, «mécanisme lourde (dont) on attend toujours la preuve de son efficacité».

Après un coup d'encensoir à Laurette Onkelinx qui combat pour garder l'unité de la Sécu, le ministre-président à la double casquette (et souvent au double discours !) estime que «les réponses les plus concrètes (à la crise) viennent des Régions». Retour à l'État, honni depuis des décennies, et foi dans «l'État-Belgique»

qui, pour M. Rudy, doit continuer à coordonner les actions régionales ! Méfiance d'un côté donc et confiance expectante de l'autre !

Une question à M. Demotte : êtes-vous si sûr qu'une "coupole fédérale" soit encore nécessaire pour la Wallonie et Bruxelles ?

D'ailleurs, déjà le 5 novembre dans une réunion regroupant le gratin politique belge, les Flamands, par la voix de leur ministre-président Kris Peeters, montraient les dents : pas touche à nos compétences notamment en matière de lutte pour l'emploi. Allons, le communautaire n'est qu'en veilleuse !

La crise ? Pas pour tous...

Le 15 novembre, la presse a commenté l'heureuse nouvelle. "Le ciment de la Nation" (dixit Leterme), comprenons le Roi des Belges, verra sa dotation augmenter de 6 % en 2009.



Mais patatras ! Le 21 novembre, le gouvernement décide d'assimiler Sa Majesté au *vulgum pecus*. En clair : dès janvier 2009, la liste civile de la famille royale suivra l'index santé — moins favorable que l'index des prix à la consommation — déjà appliqué à tous les Belges. La vérité historique force à dire que, prudemment, le Palais a donné son accord à cette décision en dépit du manque à gagner que cela représente. Il ne pouvait faire moins en ces temps de purée universelle.

De son côté, le Sénat a, sous la pression flamande, mis sur pied un groupe de travail qui devrait s'intéresser, non à la liste civile garantie par la Constitution, mais aux dotations accordées aux princes. Il semble bien qu'il y aurait là quelques économies à faire, non négligeables, en ces temps de crise généralisée.

En quel honneur ?

Le 27 novembre, la nouvelle fait pleurer de joie dans les chaumières de Wallonie. Il y a de quoi lorsqu'on apprend que M. Silvio Berlusconi vient

de décerner à M. Elio Di Rupo les insignes de Grand Officier de l'Ordre du Mérite de la République italienne.



Une belle breloque qui vous requinque un homme, surtout en ces temps de crise, pas vrai ? À moins que le président du Conseil ne songe à faire du président du PS l'un de ses ministres ?

Ouverture à gauche oblige. Ce ne sont pas les exemples qui manquent, n'est-ce pas ?

La Flandre se souvient

Le 7 novembre, *Le Vif/L'Express* publie un dossier à propos de la Grande Guerre de 1914-1918, vue sous l'angle de la Flandre. Une guerre «si durement ressentie dans le nord du pays (qu'elle) sonne comme un juste retour des choses», dit Pierre Havaux. Non seulement le front s'est ancré sur un bout du territoire de la Flandre, mais ce sont les Flamands qui ont peuplé les tranchées à raison des deux tiers des effectifs.

La raison en est simple : lorsque, le 7 octobre, l'armée de campagne quitte la position fortifiée d'Anvers, elle bat en retraite, sous la protection d'un corps français, par la partie des Flandres encore libre d'Allemands, en emmenant avec elle le maximum de mobilisables.

«Les Flamands entretiennent le souvenir des doubles souffrances des soldats flamands, qui durent affronter à la fois la mort et les brimades d'une hiérarchie majoritairement francophone», a écrit l'historienne Christine Van Everbroeck. On connaît la suite : naissance d'un mouvement "frontiste" d'abord pacifiste, puis transformé en mouvement flamingant dont le symbole est le pèlerinage à la Tour de l'Yser.

Actuellement, explique P. Havaux, le personnel politique flamand s'active à la réalisation d'un grand projet : commémorer le centenaire du début de la Première Guerre mondiale en associant tous les pays — une cinquantaine ! — dont les soldats ont combattu sur l'Yser.

>>>

Le but : promouvoir l'image internationale de la Flandre, bien égratignée en ce moment par le Conseil de l'Europe.

Tous les pays, sauf... la Belgique puisque, «aux dernières nouvelles, ni l'État fédéral, ni la Communauté française ou la Wallonie» n'ont été invitées. D'ici à ce que la Flandre, championne de «la cause de la paix et de la tolérance» (sic), prétende avoir remporté la victoire...

Puis-je terminer par un témoignage familial : mon oncle Jean, Liégeois passé par la Hollande en mars 1915 (il allait avoir 15 ans !), a rejoint le front en décembre. Dans une lettre, il expliquait à sa mère, restée à Liège, qu'après la guerre, il entendait apprendre le flamand, noble projet avorté car le jeune brigadier allait trouver la mort le 7 juillet 1917.

Et déjà le 11 novembre dernier...

Un avant-goût de la volonté flamande nous a été donné ce jour-là lors de la commémoration du 90^e anniversaire de l'armistice de 1918 : le français banni des discours, tous prononcés en néerlandais ou en anglais ; *Brabançonne*, immédiatement suivie du *Vlaamse Leeuw*, *God save the Queen*, mais pas de *Marseillaise* ; drapeaux britanniques et belges alternant avec des Lions noirs, mais pas de drapeaux français. Pas de représentants de l'État fédéral ni de la Communauté française ou de la Région wallonne et encore moins de représentants de la République française, le ministre-président de la Flandre Kris Peeters était à la manœuvre. Et où diable a eu lieu cette cérémonie ? À la Tour de l'Yser, pardi !

Tamponné "marque belge"

Le 14 novembre, *Le Soir* reçoit, en qualité de "visiteur", M. Peter de Caluwe, natif de Termonde et actuel directeur de la Monnaie (l'opéra de Bruxelles). Résumons la pensée de cet homme de théâtre : «Il existe une véritable marque belge (parce que) les cultures flamande et francophone ne sont pas si différentes (...) les Hollandais nous taxent d'ailleurs de "Bourguignons"». Avec le risque en disant cela, avoue-t-il, de «passer pour un "mauvais Flamand" aux yeux de certains», chose qu'il dit ne pas comprendre.

Certains fils et filles de Mère Flandre risquent bien d'avaloir de travers lorsqu'ils liront les propos tenus par P. de Caluwe à leur égard : «Les gens savent-ils seulement pour qui ils vo-

lent ? Il m'est arrivé d'être assesseur aux élections et j'ai toujours été stupéfait par le nombre de gens qui ne savaient même pas ce qu'ils faisaient là, ce qu'on attendait d'eux».



M. le Directeur prendrait-il pour des idiots ses nombreux compatriotes (pas vraiment de sensibilité "bourguignonne") qui ont massivement voté pour des listes nationalistes ?

J. Liénard

Suite et fin de la p. 14

La crise du FC sérésien s'est bien terminée...

Solution plutôt inattendue mais réaliste : le 15 décembre, sur intervention du bourgmestre Alain Mathot, il a été décidé de dissoudre le FC sérésien, puis de le fusionner avec le FC Seraing évoluant en division 3.

M. John Devries pourra ainsi se rassurer, ses joueurs ne seront plus victimes des supporters flamingants.

On nous communique :

En plus de son site officiel, le RWF-Liège vient d'ouvrir un site Internet consacré à la campagne électorale qu'il va mener : www.wallonie2009.eu

Par ce moyen, il espère obtenir les suffrages de tous les indécis et les déçus de la politique wallonne actuelle et rallier les réticents en leur expliquant que notre région serait bien plus forte dans un pays qui est frère par la culture et par la langue, mais aussi la cinquième puissance économique du monde, chose non négligeable au moment où l'économie mondiale titube.

Il est facile d'affirmer que tout élu RWF fera un excellent travail, car il n'est pas un politicien de métier, mais un citoyen comme les autres et il sera par conséquent très proche du peuple. Il faut savoir que le mot peuple fait peur, car le peuple, c'est vulgaire

diront tous les admirateurs des peuples. Mais les militants du RWF-Liège appartiennent au peuple liégeois et en sont fiers !

R. T.

Que penser de la non-nomination des 3 bourgmestres francophones ?

C'est le titre de l'analyse de Didier Melin, parue dans *Wallon*, périodique du RW (édité par André Libert, rue Hougarde, 24 A, 6142 Fontaine-l'Évêque - tél + fax : 071 52 60 96).

Ce dossier emblématique des enjeux illustre le mal belge : «avatars d'une régionalisation mal faite, droit du sol contre droit des gens». Le germe du problème réside dans la réforme de la loi communale (2001) qui confiait aux régions la nomination des bourgmestres. Ainsi, dans les communes de la périphérie bruxelloise, situées en Flandre, le pouvoir politique flamand, considérant que les facilités linguistiques sont transitoires, estime que la situation n'a que trop duré et que BHV doit être scindé. Pour les politiques francophones, au contraire, le respect des droits linguistiques des habitants de langue française (90% à Linkebeek, 80% à Wezembeek-Oppem et Crainhem) doit perdurer sans limite dans le temps. Deux conceptions inconciliables s'affrontent...

«On comprend donc que les enjeux de la non-nomination des bourgmestres dépasse largement le cadre des communes concernées. Il en va ni plus ni moins du respect du choix des électeurs (donc de la démocratie), de la remise en cause des frontières interrégionales, et du rapport de force entre les deux grandes communautés de ce pays. À ce titre, et il n'est pas le seul, ce dossier est explosif.»

Solutions du jeu de la p. 10

1 : C — 2 : C — 3 : A — 4 : B — 5 : B

La rédaction et tous les collaborateurs de Wallonie-France souhaitent à leurs lecteurs et amis une bonne et heureuse année. Puisse-t-elle nous rapprocher du dénouement que nous souhaitons tous !

Wallonie-France

Rédaction :

49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège
Tél. + fax: 04 253 26 47

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD

Rédacteur en chef adjoint :
Jean-Sébastien JAMART

Secrétaire de rédaction :

Adrien LAURANT — tél. 085 51 25 52.

Composition et mise en page :

Monique WESMAEL

Trésorier: Jacques BONNIVERT

tél. 04 388 20 90.

Éditeur responsable :

Jacques-Yves CHARLIER,
34, rue de la Baume,
4470 St-Georges s/Meuse
Tél. + fax: 04 275 36 20
GSM: 0477 29 63 24.

Correspondant en France :

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac
Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de

Mme Edwina FASTREZ ;

MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER,
Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES,
Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS,
François DETIF, Jean DUFRANE,
Paul DURIEUX, Roland FERRIER,
Joël GOFFIN, Jean-Sébastien JAMART,
Daniel JOZIC, Michel LEMMENS,
Michel MARTENS, Pierre MÉLOT,
OCULUS, André PATRIS,
Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU,
Jacques ROGISART, Jean-Paul ROOS,
Eric SMETS, Marc SUTTOR,
René SWENNEN, Claude THAYSE.

Sous le parrainage de

MM. Pierre BERTRAND,
sénateur honoraire,
Robert COLLIGNON,
ancien président du Parlement wallon,
Philippe DETROZ, professeur,
Albert SALON,
ancien ambassadeur de France
président du Forum francophone
international (FFI)
et de Avenir de la langue française,
Dr Jean-Pierre LEVECO, ancien député,
André PATRIS, directeur honoraire de la
Maison de la Francité,
Roger PINON,
professeur d'école normale e.r.,
Me René SWENNEN, écrivain et avocat
aux barreaux de Liège et de Paris.

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (**à détacher, photocopier ou recopier**)

Je soussigné:

rue n°

code postal. localité.

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M.

rue n°

code postal. localité.

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n°

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros) sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: Signature:

Abonnement	Belgique	France et Europe
simple	17,00 euros	19,50 euros
soutien:	22,00 euros	24,50 euros
étudiant, chômeur:	8,00 euros	10,50 euros

À verser au compte 068-2271983-76 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff
Pour la France, au compte Dexia banque sa, avenue Laboulle 37 à B 4130 Tilff IBAN BE 94-0633-8280-8414/ code SWIFT (=BIC): GKCC BEBB de M. Jacques Bonnivert, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff

Imprimerie JEAN JACQUES, 31, rue Léon Colleaux, 6762 Saint-Mard – Tél. 063 57 71 58.